

Haiti en Marche

Haiti en Marche, édition du 04 au 10 Mai 2011 • Vol XXV • N° 15

Mulet – Préval : une lutte à mort ...

PORT-AU-PRINCE, 30 Avril – La crise politique actuelle est aussi le produit de la lutte acharnée entre deux hommes : le président de la république, René Préval, et le

chef de la mission onusienne en Haïti, le diplomate guatémaltèque d'ascendance canadienne, Edmond Mulet.

Il faut remonter avant le séisme du 12 janvier 2010

qui détruisit la capitale haïtienne, y compris la totalité des sièges de l'administration publique.

(MULET-PREVAL / p. 4)



Edmond Mulet, chef de la Mission de l'ONU en Haïti, honore des agents de l'UNPOL (Reuters)



Le président René Préval dans un moment d'introspection (photo Haïti en Marche)

ELECTIONS SOUS DICTAT INTERNATIONAL Toutes nos institutions avilies

Le président de la République sur une liste pour suppression de visa

PORT-AU-PRINCE, 29 Avril – Un pays soumis à l'ordre international n'a même pas le droit au prestige de ses institutions. C'est ce que, encore une fois, Haïti

est en train d'expérimenter cette semaine. Et que résumait un précédent éditorial paru dans ces colonnes : « Souveraineté et dépendance ne font pas bon ménage ! »

Cette fois-ci la guillotine frappe encore plus haut. L'un des chiens de garde du dossier Haïti à Washington, le

(L'ORDRE MODIAL / p. 5)

Le printemps des religions



Cérémonie au temple du vodou haïtien. 'Nan Souvenance (photo Thony Bélizaire)



Congrès charismatique annuel cette année sous le thème : 'Avance en eau profonde !' (photo Robenson Eugène/HENM)

DERNIERE HEURE (VOIR / p. 3)

Des visas pourraient être révoqués, dont celui du Président Préval

GREVE & SABOTAGE (VOIR / p. 2)

Le signal de Natcom ne passe plus ...
Menace sur le premier investissement important

POU FÈT DÈMÈ ANE SA

VOYE JISKA \$500 POU \$11.99
OSWA MWENS AN AYITI

WESTERN UNION

*IN ADDITION TO THE TRANSFER FEE, WESTERN UNION ALSO MAKES MONEY WHEN IT CHANGES YOUR DOLLARS INTO FOREIGN CURRENCY.
©2011 Western Union Holdings, Inc. All Rights Reserved.

GREVE & SABOTAGE

Le signal Natcom ne passe plus ... Menace sur le premier investissement important

PORT-AU-PRINCE, 1^{er} Mai – Bizarre ce Premier mai, aucune manifestation dans les rues de Port-au-Prince. Cependant un grave conflit règne dans le monde du travail. C'est celui des employés de la compagnie de téléphonie Natcom. Un débrayage

Natcom semblait jusqu'ici avoir bien démarré.

Que se passe-t-il ? ...

Jusqu'à la crise actuelle. En effet, la compagnie a cessé brusquement il y a



Le grand bâtiment de la Teleco devenu le siège de la nouvelle compagnie privée Natcom (photo Haïti en Marche)

des équipes techniques de la compagnie qui affecte cruellement depuis une semaine les abonnés en service téléphone et internet.

D'autant plus que ces derniers sont assez satisfaits d'un service internet pratiquement haut débit et qui tranche avec celui plus aléatoire fourni par d'autres compagnies.

Aussi les clients nombreux affluent au service des doléances de la Natcom dont le siège se trouve au Pont Morin, au bâtiment de l'ex-Teleco (ou compagnie nationale des télécommunications).

On sait que la Natcom est une fusion de la Teleco avec une multinationale vietnamienne, la Viettel qui a acheté 60% des actions de la compagnie publique haïtienne.

La Natcom hérite du grand bâtiment à 8 étages du Pont Morin (qui a été épargné par le séisme de janvier 2010) ainsi que d'une partie du personnel.

Mais elle hérite aussi des nombreux problèmes qui handicapaient la gestion de la Teleco, dont un conflit avec les employés. Vache à lait des gouvernements

haïtiens successifs, la Teleco servait aussi à ces derniers à caser leurs partisans. La privatisation de la compagnie nationale a par conséquent été précédée d'un important dégraissage au niveau du personnel. Le conflit porte sur les dédommagements exigés par les employés renvoyés qui semblent faire monter constamment les enchères.

Aux quatre points cardinaux du pays ...

Cependant la Natcom a déjà gagné beaucoup de terrain en moins d'une année depuis qu'elle a inauguré ses services.

Son objectif semble être d'étendre ses services à tout le territoire. Services câblés et non sur antenne. D'où une qualité plus constante de la liaison internet qui est moins sujette aux variations météorologiques. On voit le long des routes nationales le câble de la Natcom plongeant vers les quatre points cardinaux du pays (les 2 nationales Nord et Sud, la route de Jacmel etc). Le service n'est pas encore disponible mais un certain dynamisme est évident.

On parle aussi de l'utilisation du câble sous-marin reliant Haïti à l'Amérique du nord, de fibre optique et de multi-médias etc. Mais ce sont encore là des projets d'avenir. Même le service internet qui n'est pas encore wi-fi - sans fil. Malgré tout, la

une semaine de fournir le service internet. Et sans donner jusqu'à présent la moindre explication à ses déjà nombreux clients.

Que se passe-t-il ? Panne ? Jusqu'à une interview télévisée où les dirigeants de la compagnie, vietnamiens et haïtiens, reconnaissent qu'ils font face à un grave conflit avec les employés qui empêchent le fonctionnement des services techniques et qui multiplieraient aussi les actes de sabotage.

Au siège de la Natcom, seul le personnel administratif qui est à son poste.

La direction dit qu'elle ne se laissera pas faire. Et que, par exemple, les auteurs de sabotage ont été renvoyés et ne



La célébration de la Fête nationale du travail en mai 2009 est passée cette année tout à fait inaperçue (photo Haïti en Marche)

seront pas réembauchés.

Aucun égard pour la clientèle ...

Après une semaine, le conflit reste entier. Le signal Natcom ne passe pas.

Cependant que fait-on du client ? C'est cette situation qui avait conduit aussi à la disparition de la compagnie nationale. Aucun égard pour la clientèle. Aussi quand l'alternative du téléphone cellulaire s'est présentée, personne n'a regretté la Teleco.

Par contre non seulement la fusion Teleco-Viettel, donc désormais une compagnie privée, semble avoir pris un bon départ, mais aussi c'est le premier investissement important (et prometteur car plus que les fonds apportés il faut compter aussi avec les innovations technologiques) fait dans le pays depuis plusieurs années qu'on parle d'attirer des investissements mais sans jamais sortir du domaine des vœux pieux.

Les patrons vietnamiens et haïtiens de Natcom ont déclaré avoir offert aux employés deux plans : un pour ceux qui veulent partir, un autre pour le personnel qui désire rester en place.

Nous n'avons aucun titre ni qualité

(SABOTAGE/ p. 3)

CEP: Mort de Jean Enel Desir

Le conseiller électoral Jean Enel Desir est mort ce dimanche 1er mai

Il a succombé à une crise cardiaque. La mort du conseiller intervient alors qu'il était en plein litige avec le Conseil électoral provisoire. Il a été démis de ses fonctions sur une charge de chèques détournés (qui n'a jamais été traitée en justice) et était même interdit de pénétrer dans les locaux du CEP au cours des derniers mois. Mais il refusait d'obtempérer.

Conflit élections : Menaces de suppression de visas et de résidence permanente

Le sénateur démocrate américain Patrick Leahy demande au Département d'état de prendre des mesures pour révoquer les visas et jusqu'à la résidence permanente de personnes impliquées dans les fraudes électorales en Haïti.

Dans une liste circulant sur l'Internet de personnalités qui sont visées par cette révocation de visas figurent le président René Préal, son épouse, ses deux filles majeures et les enfants de son épouse Elizabeth Préal d'une première noce.

La liste contient également les membres du Conseil électoral (moins Ginette Chéribin, démissionnaire) ainsi que les dirigeants du parti présidentiel INITE et enfin les 17 députés et 2 sénateurs qui auraient obtenu leur élection grâce aux dites fraudes.

Rappelons que le chef de l'Etat voyage avec un passeport diplomatique, ainsi que les parlementaires en fonction, donc sans l'obligation du visa.

Les conseillers électoraux devront se prononcer ce lundi sur le rapport de la Mission Oea/Caricom

Les conseillers électoraux devront se prononcer aujourd'hui sur le rapport de la mission de l'OEA recommandant l'annulation des décisions du Bureau du Contentieux Electoral National (BCEN) relatives aux législatives du 20 mars.

Les enquêteurs de la mission d'observation de l'OEA, dans leur rapport déplorent l'absence de vérification au Centre de Tabulation des Votes (CTV) par le BCEN qui aurait pu se prévaloir de l'article 190 de la Loi électorale pour déterminer le bien fondé des annulations demandées. Ils signalent également l'absence de preuves et d'éléments factuels parmi les pièces versées au dossier pour déterminer le bien fondé des allégations de fraudes massives faites par des contestataires.

Plusieurs sénateurs de l'opposition, dont Youri Latortue, avaient le week end écoulé dénoncé un plan des conseillers électoraux pour ne pas tenir compte du rapport de la Mission.

Les conseillers électoraux sont pressés par l'opposition et la communauté internationale pour confirmer les résultats préliminaires alors que les dirigeants de Inité exigent le maintien des résultats définitifs.

Les rumeurs relatives aux pots de vin accordés aux conseillers électoraux ont provoqué une réaction de la représentante de l'Eglise épiscopale, Laurette Croyance. Elle souligne qu'elle n'a jamais reçu d'enveloppes pour donner un verdict en faveur d'aucun candidat.

Plusieurs personnalités politiques dont le président élu, Michel Martelly, et le sénateur Latortue estiment que les autorités judiciaires devraient être saisies du dossier.

Police : Des proches de Renel Costumé rejettent la thèse de l'accident

Samedi, 30 Avril 2011, HPN

Plusieurs proches de Renel Costumé, mort le 26 avril dernier sur la route de Delmas, rejettent la thèse de l'accident avancée par la police pour expliquer le décès de l'ancien responsable de la Brigade de protection des mineurs.

Michelle Costumé, qui s'identifie comme une proche de la victime, a déclaré à HPN que Renel Costumé ne serait pas mort dans un banal accident, mais qu'il aurait été assassiné.

Dans un mail adressé à l'agence HPN, Mme Costumé avance elle aussi que son mari a été victime d'un assassinat. La voiture du commissaire aurait été prise en sandwich et une détonation aurait été entendue avant l'accident de Renel Costumé.

Joël Costumé, un autre proche de la victime, qui est également un ancien député de la 47^e législature, réfute lui aussi la thèse de l'accident.

L'ancien député a confié à HPN que la famille Costumé va adresser une lettre ouverte à la Police nationale d'Haïti pour exprimer son désaccord et exiger une enquête approfondie sur les circonstances de la mort du commissaire de police.

Une féministe haïtienne reçoit le Prix Eleanor Roosevelt

La militante féministe et directrice exécutive de l'organisation Kay Fanm, Yolette Jeanty, a reçu le prestigieux « Eleanor Roosevelt Award for Global Woman's Rights », apprend AlterPresse.

Yolette Jeanty a obtenu la distinction le 26 avril dernier en compagnie de 3 autres femmes, dont Aung San Suu Kyi, leader du mouvement démocratique au Myanmar (Birmanie) et Prix Nobel de la Paix.

Yolette Jeanty a été honorée pour le travail qu'elle accomplit au sein de Kay Fanm, notamment durant la période post-séisme, qui serait marquée par une remontée de la violence contre les femmes.

Daniel Supplice nommé par le président élu comme le coordonnateur de son équipe de transition

Cette équipe a en charge de recevoir tous les dossiers qui lui seront transmis par le gouvernement sortant. Elle comprend aussi le vice recteur de l'Université d'Etat d'Haïti, Josué Laleau, Mme Michèle Oriol et Josué Pierre Louis.

Premier mai : Célébration de Fêtes patronales

C'était fête patronale à Jacmel (Sud-est) le dimanche Premier mai, la St Philipe et St Jacques. Beaucoup de Jacméliens de l'étranger et de la capitale avaient fait le voyage et les hôtels de la ville étaient pleins à craquer.

Le week-end d'avant, c'était la fête à Aquin avec un Festival qui est devenu une véritable institution. Là aussi les hôtels étaient pleins, et ceci depuis plusieurs mois à l'avance.

A Jacmel, on a signalé la présence du président élu Michel Martelly.

DERNIERE HEURE

Des visas pourraient être révoqués, dont celui du Président Préval

Vendredi, 29 Avril 2011 HPN - Le sénateur américain Patrick Leahy demande au Département d'état de prendre des mesures pour révoquer les visas et jusqu'à la résidence permanente de personnes impliquées dans les fraudes électorales en Haïti.

Réagissant aux problèmes soulevés par les résultats des dernières élections, le parlementaire américain s'alarme face au « revirement inexplicable apporté par le Conseil Electoral Provisoire dans les résultats préliminaires, et qui concerne 18 cas de la course aux législatives... »

« J'exhorte le Département d'Etat à prendre les mesures nécessaires pour exprimer notre préoccupation, y compris d'évaluer la qualification en ce qui a trait aux visas et à la résidence permanente aux Etats-Unis des officiels haïtiens qui pourraient être impliqués dans ces fraudes électorales », écrit le sénateur Leahy dans une lettre adressée à la Secrétaire d'état Hillary Clinton.

Le futur d'Haïti dépend d'un Parlement légitime, soutient le sénateur.

« Il est essentiel que l'issue du processus électoral soit reconnue libre et juste par la communauté internationale et, plus particulièrement, par le peuple haïtien », conclut-il.

Dans une liste circulant sur l'Internet de personnalités qui sont visées par cette révocation de visas figurent le président René Préval, son épouse, ses deux filles majeures et les enfants de son épouse Elizabeth Préval d'une première noce.

La liste contient également les membres du Conseil électoral (moins Ginette Chérubin, démissionnaire) ainsi que les dirigeants du parti présidentiel INITE et enfin les 17 députés et 2 sénateurs qui auraient obtenu leur élection grâce aux dites fraudes.

Rappelons que le chef de l'Etat voyage avec un passeport diplomatique, ainsi que les parlementaires en fonction, donc sans l'obligation du visa.

Martelly nomme Daniel Supplice coordonateur de la transition

Vendredi, 29 Avril 2011, HPN

Le président élu d'Haïti, Michel Martelly a nommé vendredi M. Daniel Supplice comme coordonateur de l'équipe de transition.

M. Martelly a informé officiellement le président de la république René Préval du choix de M. Supplice comme responsable de la transition.

L'équipe de la transition a pour responsabilité de recevoir les dossiers de l'Etat de la part du gouvernement sortant.

Plusieurs personnalités dont Michèle Oriol, vice coordonateur ; Wilson Laleau et Josué Pierre Louis forment cette équipe aux côtés de Daniel Supplice.

FIN DE NON RECEVOIR À MICHEL MARTELLY Les Nations Unies ne forment pas des forces de défense

vendredi 29 avril 2011

P-au-P, 29 avril 2011 [AlterPresse] ---Les Nations Unies ne créeront pas une nouvelle force de sécurité pour Haïti, annonce Sylvie Van Den Wildenberg, porte-parole de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

« Cette question a déjà fait l'objet de discussions préliminaires [avec le prochain gouvernement]. Les Nations Unies... n'ont pas la capacité, ni les moyens, ni le mandat pour créer des forces armées. D'habitude on ne fait pas ça dans les missions de maintien de la paix. On aide à la réforme de force de sécurité existantes », précise Van Den Wildenberg.

Cette déclaration faite lors du point de presse heb-

domadaire de la mission, le jeudi 28 avril, fait suite à la demande du président élu, Michel Martelly, d'obtenir un appui technique des Nations Unies pour la création d'une nouvelle force de sécurité.

« La MINUSTAH fera tout ce qu'elle pourra pour apporter une assistance technique dans les limites de son mandat », assure Van Den Wildenberg, augmentant le flou existant jusqu'ici dans le statut de cette éventuelle nouvelle force de sécurité.

La police est l'unique force de sécurité nationale pour tout de territoire avec environ 8 mille 475 agents actifs. L'armée est dissoute depuis 1995.

La MINUSTAH est en Haïti depuis 2004 en tant que

mission de maintien de la paix. Elle fait cependant l'objet de temps à autre de controverses, notamment en ce qui concerne l'introduction du cholera dans le pays.

« Le représentant spécial monsieur (Edmond) Mulet a lui aussi observé à plusieurs reprises qu'une seule force de sécurité dans un pays ce n'était pas suffisant quand il y a beaucoup de défis à relever », signale la porte-parole.

Toutefois « il s'agit d'une question vraiment souveraine qui dépend des autorités haïtiennes », poursuit-elle.

Une nouvelle force de sécurité coûterait au pays autour de 20 millions de dollars par an, selon Michel Martelly (qui n'a pas donné plus de précisions à ce sujet).

Taxer la diaspora: l'idée fait débat aux Etats-Unis

Jeudi, 28 Avril 2011, FA/HPN

Le projet du président élu Michel Martelly de taxer les transferts d'argent et les appels téléphoniques internationaux pour financer l'éducation d'un demi-million d'enfants fait débat aux Etats-Unis.

Lancé lors d'une conférence de presse par Michel Martelly, le plan de taxer les appels internationaux permettrait d'amasser à partir du 1er juin, 36 millions \$US par année si le projet est approuvé par les parlementaires.

Pour Ferdinand, résidant à Mattapan (Massachusetts), « il n'y a pas de mal à taxer la diaspora si l'argent est bien géré. »

« Je crois que c'est une bonne idée, tant que l'argent

est bien utilisé. Je pense que la diaspora doit s'impliquer dans la reconstruction de son pays et cette mesure est un bon début », selon Ferdinand.

« Quand on sait que les Haïtiens adorent parler au téléphone durant de longues heures, la cagnotte va être importante en peu de temps », fait remarquer Sherley, infirmière à Mass General Hospital.

Toujours pour financer le système éducatif haïtien, le gouvernement Martelly tenterait aussi de négocier avec des maisons de transfert d'argent pour voir si elles voudraient remettre un dollar pour chaque envoi dans le pays.

Certains compatriotes jugent que cette mesure de taxer les transferts d'argent est une mauvaise idée. Ils expliquent que les transferts de la diaspora sont des dons volontaires, ils ne devraient pas être taxés.

« Sweet Micky aurait-il oublié à quel prix les Haïtiens de la diaspora font ce sacrifice pour aider un proche, un ami sans rien recevoir en retour? », se demande Jean René, père d'une fillette de deux ans en Haïti.

« Avant de parler de taxes, Martelly devrait parler d'assainir la fonction publique haïtienne puisque, c'est connu, l'argent des impôts peut échoir directement dans les poches de certains hauts fonctionnaires », soutient-il.

« Pour recueillir des fonds consacrés à l'éducation, il vaudrait mieux taxer les importations de véhicules de luxe, les plaques d'immatriculation de ces véhicules très coûteux, les assurances de ces voitures, augmenter les impôts fonciers des résidences privées dans les banlieues privilégiées et sur les transferts d'argent d'Haïti vers les pays étrangers », ont proposé des chauffeurs de taxi à Boston.

GREVE & SABOTAGE

Le signal Natcom ne passe plus ...

(SABOTAGE/ p. 3)

pour juger des réclamations des employés défendant leurs droits légitimes.

Des séminaires sans lendemain ...

Par contre l'Etat haïtien ne peut pas rester indifférent, comme cela semble le cas, lorsqu'il y a d'une question aussi importante pour le devenir du pays.

Seul l'Etat dispose des instruments nécessaires pour assurer aux employés des dédommagements conformes aux lois et statuts, y compris ceux de la fonction publique (la Teleco ayant été une compagnie nationale) et à la Natcom la stabilité nécessaire pour continuer à offrir ses services dans le sens d'une amélioration perpétuelle, et en même temps ouvrir la voie, par sa réussite, à d'autres importants investissements.

Mais l'Etat et toute sa kyrielle de départements et services spécialisés ne semble bon jusqu'à présent qu'à organiser des séminaires sans lendemain.

Mélodie 103.3 FM, Port-au-Prince

Un sénateur américain dénonce la fraude électorale

PORT-AU-PRINCE, Haïti, AP - Un sénateur américain influent a pressé le département d'Etat vendredi de se pencher sur des allégations de fraude lors des législatives en Haïti.

Cette remise en question de la légitimité des législatives est la plus marquée de la part d'un pays partenaire depuis que des responsables haïtiens ont dévoilé les résultats faux la semaine dernière accordant des victoires surprises à 19 candidats qui ne figuraient pas dans les favoris après les résultats préliminaires.

Le sénateur Patrick Leahy, du Vermont, a écrit une lettre à la Secrétaire d'Etat Hillary Rodham Clinton. Le démocrate est président du sous-comité sénatorial examinant les crédits budgétaires pour la plupart des activités à l'étranger du gouvernement américain.

Personne ne met en doute les résultats faux ayant déclaré officiellement Michel Martelly, un chanteur pop connu sous le nom de «Sweet Micky», nouveau président d'Haïti. Il doit entrer en fonction le 14 mai.

Mais des défenseurs des droits de la personne et des politiciens ont accusé certains membres du conseil électoral

DERNIERE HEURE

Ben Laden tué par les forces américaines p.15

L'EVENEMENT

Menaces de suppression de visa, dont celui du Président Préval p.1

ANALYSE

Elections sous dictat international ou toutes nos institutions avilies p.1

L'ORDRE MONDIAL

Mulet - Préval : une lutte à mort ... p.1

Une démocratie pour infiniment bons et infiniment méchants p.6

DOSSIER DE L'HEURE

Le Rapport de la Mission OEA-CARICOM (en intégral) p.6

ECONOMIE

Grève et sabotage : le signal Natcom ne passe plus ... p.2

Taxer la diaspora pour apporter l'éducation gratuite p.3

Peu de chance de recevoir des prêts et non des dons p.5

ACTUALITES

Mort du conseiller électoral Jean Enel Désir p.2

Martelly nomme Daniel Supplice pour coordonner la transition p.3

Les Nations Unies ne forment pas de forces de défense p.3

Un sénateur américain dénonce la fraude électorale p.3

DROITS HUMAINS

Michaëlle Jean : Haïti à l'heure de la réconciliation et de la vérité p.8

LIBRE PENSER

Discontinuité ! p.12

ECOLOGIE

La 5e édition du Forum Agricole Goâvien p.13zzz

Mulet – Préval : une lutte à mort ...

(MULET-PREVAL... suite de la 1ère page)

Le prédécesseur de Edmond Mulet, Mr Hedi Annabi, francophone originaire d'Afrique du Nord, perdit aussi la vie dans le cataclysme. Ainsi que tout l'état-major de la mission.

Mr Annabi, homme affable, avait bâti sa politique sur l'ouverture et la réconciliation entre les différents secteurs locaux.

On ne se souvient d'aucun choc à l'époque entre les chefs de la Minustah (mission de l'ONU pour la stabilisation en Haïti) et les dirigeants haïtiens.

Due aussi probablement à la politique de Monsieur Hedi Annabi à la fois d'ouverture vis à vis de la société en général et de bon voisinage avec le pouvoir en place. Et qui contribua à une certaine pacification dans un pays qui avait vécu peu auparavant les affres du renversement de Jean-Bertrand Aristide par une invasion de forces paramilitaires soutenues par des services de renseignements étrangers.

Tout de suite un nouveau ton apparut ...

Mais surtout Mulet et Préval c'est comme on dit chez nous le lait et le citron, l'eau et le feu, chien et chat.

Désormais l'international parle d'une seule voix, celle du chef de la mission onusienne. Mr Mulet aurait même été récemment honoré pour son leadership en Haïti. De son pays natal, le Guatemala, si l'on ne se trompe.

Un coup à Mulet ...



Edmond Mulet (AFP)



Le Président René Préval et son épouse Elizabeth viennent honorer la mémoire du fondateur de la patrie à Marchand-Dessalines (photo Haïti en Marche)

Ne pas se poser en pro-consul ...

Annabi semblait avoir aussi pour principe de ne pas faire de l'ombre aux autorités locales, bref de ne pas se poser en pro-consul.

Et pourtant il était partout. Après la série des ouragans qui ravagèrent le pays en l'année 2008, on se souvient de ses prestations à la base de la Minustah, dans le département du Centre, qui avait été elle aussi dévastée.

Encourageant à mettre la main à la pâte mais sans pour cela entrer en compétition avec les gens du pouvoir.

Voire avec le président de la république que de son côté la rumeur n'a jamais cessé d'accuser qu'il est trop souvent en retard de phase.

Bien sûr que Hedi Annabi faisait la politique de la maison-mère, l'ONU, mais avec une discrétion qui fait qu'on était tout de suite en confiance.

Une certaine pacification ...

A la veille du séisme, vers la fin de l'année 2009, une atmosphère moins lourde commençait à se dessiner. Due à l'inauguration de la nouvelle jetée au port de Labadie (station de croisière au nord du pays) avec le voyage inaugural du plus grand paquebot du monde, l'Oasis of the Seas.

Due aussi à la mission Clinton qui avait créé normalement son petit effet médiatique.

De son côté, Edmond Mulet n'est pas à sa première mission en Haïti. Il avait déjà occupé le poste au lendemain des élections de 2006 qui ont ramené René Préval au pouvoir.

La bonne société en Haïti lui est redevable d'avoir envoyé les casques bleus mater les gangs qui infestaient les quartiers populaires (notamment Cité Soleil) et pratiquaient le kidnapping au grand jour.

Son retour après la mort dans le séisme de son prédécesseur ne provoqua donc aucune surprise. La Minustah avait reçu elle aussi un choc. On considérait Mulet, homme énergique, comme tout à fait indiqué pour remonter le moral des forces internationales.

Mais tout de suite, un nouveau ton apparut. La différence se fit sentir. A l'opposé de Hedi Annabi, Edmond Mulet se pose en homme politique. Qui plus est, en chef. Ses déclarations publiques en font foi. Peu à peu il établit ses distances avec le gouvernement et plus spécialement avec le président René Préval.

Un deux ex machina ...

Pourtant il ne joue pas le jeu de l'opposition à Préval non plus, comme autrefois les Républicains américains sous Aristide. On se souvient de la polémique entre le pouvoir Aristide et l'IRI (Institut Républicain International). 'Imite-m men pa irite-m'. Elatrye.

C'est donc que Edmond Mulet a son propre agenda, commence-t-on à réaliser.

Il faudra attendre les élections actuelles, avec le premier tour en novembre 2010. Selon la rumeur, le chef de la mission onusienne a été le stratège numéro un, mais dans l'ombre, le deux ex machina, de toutes les étapes successives de cette interminable saga (ainsi à deux semaines de la passation de pouvoir, le Parlement qui doit recevoir la prestation de serment du président élu Michel Martelly n'est pas encore au complet).

Les deux candidats Mirlande Manigat et Michel Martelly qui arrivent à semer leurs 17 autres compétiteurs avant la fin de la journée électorale (28 novembre 2010) pour se retrouver en finale, alors que toute la bande s'enfoncé dans un mouvement de boycott des élections sans lendemain, c'aurait été un coup à Mulet, un coup fumant, certes.

La rivalité avec Préval devient publique lorsque le bruit courut que les grands ambassadeurs, sous la présidence du chef de la Minustah, avaient envisagé d'embarquer le président pour l'exil ... Déjà sous l'accusation d'avoir favorisé des fraudes lors du comptage des votes du 1er tour.

Sous la critique, Préval fit appel à une mission de l'Organisation des Etats américains (OEA) pour une réévaluation des résultats.

Cette mission conclut au détriment du candidat du parti au pouvoir, Jude Célestin, et au bénéfice de Michel Martelly, qui termine vainqueur face à Mirlande Manigat.

Mission accomplie, mais quelle mission ?

On sait que les mêmes accusations retombent encore aujourd'hui sur le président et le parti au pouvoir (INITE) dans l'affaire des 19 élus contestés du second tour des législatives. Selon une liste attribuée aux officiels américains, des révocations de visas et de résidence permanente menacent les officiels haïtiens impliqués dans cette dernière crise, dont le président lui-même et sa famille.

Est-ce un dernier coup à Edmond Mulet qui devrait laisser bientôt Haïti peu après la passation de pouvoir le 14 mai prochain.

Mission accomplie. Etait-ce empêcher René Préval de se succéder au pouvoir comme il l'espérait ? Peut-être un peu trop au vu et au su de tout le monde, y compris de l'international. Mais qui sait, un Annabi lui aurait peut-être conseillé un peu plus de prudence !

Alors que le petit monde politique que laissera Edmond Mulet est plus à couteaux tirés que jamais. Pour ne pas dire un vrai baril de poudre.

Mission accomplie. Mais quelle mission, est-on encore à se demander (?).

Haïti en Marche, 30 Avril 2011

Shipping Home for the HOLIDAYS?

Explore your options. Hassle free shipping for the holidays.

More than 82 All-Cargo Flights per week, connecting the U.S., the Caribbean, Mexico, South & Central America.

- Personal & Commercial
- Pickup service available anywhere in North America
- Quote, Book, Pay & Track On Line
- All-Cargo Service with No Restrictions
- Setup your Account at www.amerijet.com

Jacksonville, FL 904.276.3100	Miami, FL 305.380.5500	Fort Lauderdale, FL 954.544.0000
Atlanta, GA 404.491.0000	Houston, TX 281.490.1100	Orlando, FL 407.427.1400

Amerijet provides Airport to Airport all-cargo service from Jacksonville, Orlando, Fort Lauderdale and Miami, Florida to all major airports in the U.S., Mexico, the Caribbean, South & Central America for all types of shipments including live animals and hazardous materials. We also offer personal effects and emergency services.

Paté Plus Bakery, Inc.
NATURAL JUICE

11638 NE 2nd Ave.
Miami, FL 33160
Tel. 305-394-6118

Catering Specialists
Cakes, Pastries, Hors d'Oeuvres
for all occasions

Mélodie Matin
sur 103.3 fm

ELECTIONS SOUS DICTAT INTERNATIONAL

Toutes nos institutions avilies

Le président de la République sur une liste pour suppression de visa

(L'ORDRE MONDIAL... suite de la 1ère page)

sénateur démocrate Patrick Leahy, recommande à la Secrétaire d'Etat Hillary Clinton de révoquer les visas et même résidence permanente aux USA des officiels haïtiens impliqués dans le nouveau scandale électoral qui agite le pays.

Et pour commencer le visa du président de la Répu-

demande du même sénateur Leahy, avait été immédiate.

Mais cette fois-ci, c'est le président de la République lui-même qui est mis en cause

Même dans un pays où on peut compter sur les doigts d'une seule main ceux de nos chefs d'Etat qui sont parvenus jusqu'au bout de leur mandat, de telles manières créent un

...

Après les turbulences qui ont marqué ces élections 2010-2011, menées d'un bout à l'autre sur fond d'une épreuve de force perpétuelle entre les tuteurs internationaux et les autorités locales, quel candidat désormais acceptera jamais sa défaite sans prétendre qu'il a été victime d'une opération



Trois nouveaux députés parmi les 79 qui ont prêté serment, moins 17 autres dont la victoire est remise en cause par l'international et le président élu Martelly (photo Robenson Eugène/HENM)



L'ex-candidat du parti au pouvoir, Jude Célestin, lors d'une visite de la Sec. d'état américaine Hillary Clinton (AP)

blique, de son épouse et leurs enfants.

Les noms du chef de l'Etat René Prével et des principaux membres du parti au pouvoir (INITE), ainsi que ceux des 19 élus contestés (17 à la Chambre des députés et deux au sénat) figurent dans une liste circulant largement depuis samedi sur l'Internet.

'L'ordre mondial' ...

La mesure n'est pas encore en application mais pourrait bien l'être si n'était pas respecté un rapport de réévaluation soumis au gouvernement haïtien par une mission de l'OEA et qui recommande l'éviction de ces 19 élus aux dernières législatives (20 mars).

Lors d'un cas précédent, l'annulation de visas, sur

choc ! Et invitent à la réflexion.

C'est toute l'histoire de ces élections présidentielles et législatives qui aura été marquée du sceau de ce qu'il convient d'appeler chez nous aujourd'hui 'l'ordre mondial.'

Le bâton et la carotte. L'infantilisation de la classe politique locale. Quand le maître est satisfait, il récompense d'une note de félicitation publique ; quand il ne l'est pas, il frappe sans aucune considération des séquelles qui peuvent en découler pour l'image de la nation et pour l'avenir de ses institutions.

A moins que ça soit ces derniers eux-mêmes (autant l'image que l'avenir) qui sont directement visés !

Une espèce d'invitation à la guerre civile

frauduleuse et que son seul recours est de mettre ses partisans déchainés (quand ce ne sont des individus de sac et de corde) dans les rues puisque cela semble marcher à tous les coups ...

Dès lors les élections en Haïti deviennent une espèce d'invitation à la guerre civile. Est-ce tout à fait par hasard ?

Et de quelle autorité pourra jamais se prévaloir l'institution dénommée Conseil électoral quand celui d'aujourd'hui a été aussi vilipendé et avili - quels que soient ses torts, mais sur la foi de rumeurs habilement répandues que de résultats d'une investigation dénuée de tout parti pris politique !

Quelle légitimité auront des élus dont la présence dépend autant sinon davantage de la volonté de l'étranger que du suffrage de leurs compatriotes ...

Et enfin un chef de l'Etat qu'on n'hésite pas à traiter

(L'ORDRE MONDIAL / p. 7)

Peu de chance de recevoir des prêts et non des dons

Port-au-Prince, le 27 avril 2011 - (AHP)

Le président de l'Association Haïtienne des Economistes (AHE), Eddy Labossière, a indiqué mardi qu'il y a très peu de chance que les institutions internationales de financement recommencent à octroyer des prêts à Haïti contrairement au souhait du président élu Michel Joseph Martelly.

Alors qu'il présentait le bilan de sa récente tournée américaine où il a, entre autres, rencontré des responsables d'institutions internationales de financement, le président Martelly informait mardi avoir plaidé auprès de ces institutions en faveur d'une reprise des prêts à Haïti et qui avaient été suspendus après l'annulation d'une partie de la dette externe du pays.

Pour le professeur Labossière, Michel Martelly a été très mal conseillé car il y a peu de chance que le président élu soit réellement écouté.

La décision de ne plus octroyer des prêts à Haïti avait été prise en raison de l'incapacité du pays à honorer ses engagements, a-t-il dit, soulignant que ces prêts avaient été accordés sur une longue échéance avec, en plus, une période de grâce. Haïti ne pouvait plus, malgré tout, supporter le fardeau de la dette, a fait remarquer Eddy Labossière.

Selon lui, il faudrait d'abord qu'Haïti puisse prouver sa capacité à produire à des fins d'exportation. Eddy Labossière a indiqué que, depuis un certain temps, les exportations du pays ont considérablement baissé, et on ne semble pas s'en rendre compte, en raison du fait que toute l'attention est focalisée sur la politique.

De plus, selon Eddy Labossière, les prêts accordés à Haïti n'ont jamais réellement été utilisés dans un plan intégré et dans un souci de rentabilité financière de manière à permettre au pays de trouver les moyens de payer sa dette.

Ainsi donc, a-t-il dit, les institutions internationales de financement ne sont pas responsables de l'inefficacité des gouvernements qui se sont succédés ces 25 dernières années.

"Les chances du prochain président d'obtenir de nouveaux prêts sont très minces" a souligné le professeur Labossière, appelant à une implémentation des politiques fiscales de manière à permettre l'élargissement de l'assiette fiscale du pays.

Il a indiqué qu'actuellement l'Etat haïtien ne perçoit que 40% des recettes (soit 36 à 38 milliards de gourdes) qu'il devrait percevoir.

Le président de l'AEH dit croire qu'avec une bonne politique fiscale et la dotation à la Direction Générale des Impôts (DGI) de moyens adéquats, il est possible de doubler ce montant.

Il préconise une fois de plus une réduction des portefeuilles ministériels dans la prochaine équipe gouvernementale, soulignant qu'il y a des ministères qui absorbent beaucoup d'argent sans pourtant être réellement être efficaces.

De son côté, l'économiste Camille Charlmers, secrétaire exécutif de la Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA), a fait remarquer que c'est

(PRETS / p. 12)

MEGELS LIMO

SERVICE

CONTACT US
TOLL FREE: 1-888-383-2856
OR: 305-620-8300
FAX: 305-620-8332
CELL: 305-986-8811

FICHE D'ABONNEMENT À HAÏTI EN MARCHÉ

Nom _____
Adresse _____

Coût pour Six Mois

Haïti	Gdes 260.00
Etats Unis	US \$ 40.00
Canada	US \$ 42.00
Europe	US \$ 70.00
Amérique Latine	US \$ 70.00

Coût pour Un An

Gdes 520.00
US \$ 78.00
US \$ 80.00
US \$ 135.00
US \$ 135.00

Dans le cas d'un abonnement avec livraison, le coût est le double. Prière de spécifier si vous êtes un nouvel abonné ou s'il s'agit d'un renouvellement

Nouveau

Renouvellement

Une démocratie pour infiniment bons et infiniment méchants !

PORT-AU-PRINCE, 26 Avril – Il y a différence entre respect de la volonté du peuple et tolérance du désordre allant jusqu'aux pires actes de vandalisme, jusqu'au meurtre.

Les troubles qui ont éclaté après la proclamation des résultats définitifs du second tour des législatives se sont déjà soldés en 1 mort (certains disent 2) et de nombreux bâtiments administratifs incendiés, dont un hôpital à Belladères, le seul centre hospitalier de la ville, des gens ont perdu leur commerce ou leur atelier, passés également par les flammes. Etc.

Or on n'a pas entendu parler d'une seule intervention de la justice, même pas dans le cas du technicien en laboratoire qui est mort brûlé vif dans l'incendie de l'hôpital de Belladères.

Ni dans le pillage et l'incendie des bâtiments de douane, des centres administratifs et des tribunaux qui se poursuivent de plus belle depuis le mercredi 20 avril écoulé qui a vu la proclamation des résultats, après quoi les partisans de candidats non élus ont comme carte blanche pour mettre le pays à feu et à sang.

Pendant ce temps les acteurs internationaux, et aussi certains nationaux, jusqu'au président élu Michel Martelly, gardent un même discours : il faut respecter la volonté du peuple !

Tous ces dégâts se commettent, pas un mot pour dénoncer ces atteintes au bien public et aux biens privés indistinctement, jusqu'à des meurtres, pas une mesure pour ramener l'ordre et établir un distinguo entre ce que permet la loi et ce qui n'est pas permis, entre ce qui est juste et ce qui ne l'est pas

aucun prétexte, non le seul commentaire des internationaux, et même de certains nationaux, bref de ceux qui décident aujourd'hui pour tout un pays, c'est : il faut respecter la volonté du peuple.

Comme quoi Haïti est le seul pays où il n'y a aucune différence entre manifestations pacifiques, comme c'est partout un droit reconnu au peuple en démocratie, un droit démocratique pour exiger le respect de sa volonté ... et en Haïti où ce

sont de véritables gangs qui en profitent pour gagner les rues pillant, incendiant, tuant et en toute impunité, puisque ceux qui détiennent les moyens d'y mettre bon ordre et de rétablir la vérité, ce sont pratiquement eux encore qui encouragent plus ou moins directement ces actes barbares, criminels et fort souvent prémédités puisque se contentant de répéter sans nuance : il faut respecter la volonté du peuple !

Incroyable mais vrai. Jusqu'à cette dernière communication d'un groupe d'organismes nationaux où nous lisons, en substance, tout ce débordement de violence arrive parce que la volonté du peuple n'a pas été respectée, alors que lorsque le peuple est satisfait, le pays est calme, c'est 'oh que je suis heureux !'

Et ce sont les mêmes qui dénoncent ailleurs le populisme !

Respecter la volonté du peuple c'est donc non seulement le laisser faire, mais l'inviter à tout détruire, brûler, et même tuer pour peu qu'il n'est pas satisfait. Respecter la volonté du peuple c'est ne plus lui rappeler la différence entre la barbarie et la justice et que qui frappe par l'épée périra par l'épée.

Pourtant la veille de la proclamation des résultats définitifs du second tour de la présidentielle qui a vu la victoire de Mr Michel Martelly, c'est à ce même peuple qu'on avait passé l'ordre formel de ne pas rester à trainer dans les rues, même en cas de victoire de son candidat. Ce qui fut fait.

Donc c'est deux poids, deux mesures.

Que penser alors des organismes nationaux qui eux aussi, en support de leurs



Un grand autobus de transport en commun réduit en cendres par des manifestants (photo Haïti en Marche)

(DEMOCRATIE / p. 7)

Rapport de la Mission OEA-CARICOM Observations sur les 18 décisions du BCEN renversant les résultats du second tour des législatives

INTRODUCTION

Lors de la publication des résultats finaux du second tour des élections présidentielles et législatives le 20 avril dernier, les résultats préliminaires législatifs dans 17 circonscriptions et un département ont été renversés suite aux décisions prises par le Bureau du contentieux électoral national (BCEN).

Parmi ces 18 décisions, 17 concernent le poste de député dans les circonscriptions suivantes : L'Estère, La Chapelle, Petite Rivière de l'Artibonite, Maïssade, Belladère, Abricot/Bonbon, Petite Rivière de Nippes, Vallières/Carice/Mombin Crochu, La Tortue, Mole Saint-Nicolas, Bombardopolis, Cité Soleil, Anse-à-Galets/Pointe-à-Raquette, Léogane, Grand Goâve, Tiburon et Jacmel. L'une des 18 décisions concerne les deux postes de sénateur dans le Département du Centre.

Les renversements ont suscité des protestations et causé des troubles à travers le pays. Suite à des discussions entre les autorités haïtiennes concernées, la Mission d'observation électorale conjointe OEA/CARICOM (MOEC) a été sollicitée pour analyser les décisions prises par le Conseil électoral

provisoire (CEP) sur ces 18 cas. La MOEC a accepté d'analyser les décisions qui sous-tendent les résultats définitifs en ce qui concerne les cas mentionnés ci-dessus et ce, dans le cadre des limites qui lui sont imposées par son mandat.

METHODOLOGIE

Malgré les contraintes de temps imposées par le calendrier politique et l'imminente publication des résultats finaux dans la gazette officielle « Le Moniteur », la Mission n'a eu l'accès aux décisions et aux dossiers du BCEN que le dimanche 24 avril 2011. De plus, les résultats préliminaires et les procès-verbaux (PV) scannés n'étaient plus affichés sur le site web du CEP, ce qui aurait facilité la vérification de certaines informations.

Dans un premier temps, la Mission s'est déplacée aux locaux du CEP afin d'avoir accès aux dossiers et aux décisions prises par le BCEN. La Mission a pu consulter, en présence des greffiers, toutes les pièces soumises par les avocats des parties demanderesse et défenderesse : les décisions du BCEN, les requêtes signées par les candidats, les PV originaux fournis par les candidats,

les PV rédigés par des juges de paix, des commissaires de police, des superviseurs de centres de vote (CV) et des Bureaux électoraux départementaux et communaux (BED et BEC), ainsi que tout autre élément factuel ou de preuve soumis au BCEN. Cet exercice a permis à la Mission de comparer les informations contenues dans les dossiers aux motifs des décisions.

Par la suite, la MOEC s'est rendue au Centre de tabulation des votes (CTV) pour entreprendre des contre-vérifications des PV qui ont été comptabilisés ou annulés lors des décisions du BCEN et qui ont mené aux changements de classement. La Mission a, entre

autres, examiné si la mise à l'écart ou la comptabilisation des PV demandée par les plaignants ou les parties contestées était en conformité avec les règles établies par le CEP. La Mission a pris soin de vérifier également les Listes électorales partielles (LEP) contenues dans les sachets des PV présidentiels.

Il est important de noter que dans aucun des cas analysés les membres du BCEN ne se sont prévalus de leur capacité pour effectuer des vérifications au CTV, et n'ont pas non plus établi des commissions pour le faire en vertu de l'article 190 de la Loi électorale. Ceci a profondément affecté le bienfondé et la validité des décisions rendues qui impliquaient soit la mise à l'écart, soit la comptabilisation des PV demandées par les parties contestataires et contestées. Il est à noter également que les parties qui questionnaient la mise à l'écart ou la comptabilisation de PV n'ont pas toujours apporté de preuves solides pour justifier leurs allégations. Les parties plaignantes n'ont pas non plus démontré que la mise à l'écart de PV n'était pas justifiée au regard des critères établis et publiés par le CEP.

De plus, de façon générale, les décisions ne font que proclamer le gagnant sans décrire la logique ou le raisonnement ayant conduit à cette décision. Ainsi, la MOEC ne connaît pas toujours quelles sont les composantes de la requête qui ont été prises en compte et qui ont conduit à la redéfinition du nombre de votes obtenus par le candidat gagnant. Ceci rend le travail au sein du BCEN opaque aux yeux des parties impliquées et du public en général.

Enfin, avant d'exposer les recommandations formulées au cas par cas, il est important de souligner que les 18 critères pour déterminer la validité des PV sont en conformité avec la Loi électorale et ont été publiés dans le Manuel du CTV autorisé par le CEP.

Dans les cas examinés, la plupart des PV contestés ont été mis à l'écart pour des motifs relatifs à la Liste électorale partielle (LEP). Parmi les critères énumérés dans le Manuel du CTV, six portent sur des irrégularités relatives à la LEP : l'absence de la LEP ; la LEP disponible ne correspond pas au PV en examen ; la LEP contient des profils de remplissage anormaux ; la LEP comporte des crochets ou des « X » au lieu des numéros de CIN ; la présence de numéros de CIN falsifiés sur la LEP ; et le nombre de numéros de CIN sur la LEP n'est pas égal au nombre total des votes. Tous ces critères font état de fraude évidente. C'est pourquoi, le Manuel du CTV, autorisé par le CEP, stipule que le PV dont la LEP comporte une ou plusieurs des irrégularités ci-dessus énumérées ne peut pas être considéré valide et de ce fait ne peut pas être comptabilisé. Pourtant, et à l'encontre des critères établis par le CEP, le BCEN a pris la décision de comptabiliser un certain nombre de PV dont la LEP était irrégulière ou absente, sans vérification préalable. De même, le BCEN a pris la décision de mettre à l'écart certains PV conformes aux critères de validité établis par le CEP sans avoir fait le constat au CTV des allégations d'irrégularité formulées par les candidats plaignants.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS SUR LES DECISIONS

1. L'Estère (Artibonite) : Claude Vital AMÉDÉE / Anélis Jules LYONEL Le BCEN accepte le recours du contestataire, rejette les arguments de la partie défenderesse et proclame Claude Vital AMÉDÉE député élu.

Évaluation de la décision :

- La partie demanderesse, Claude Vital AMÉDÉE, sollicite la comptabilisation des PV de l'École Nationale L'Estère. La MOEC a constaté que ces PV ont été mis à l'écart

(OEA/CARICOM / p. 10)

AVEZ-VOUS DES PROBLÈMES AVEC VOTRE SITUATION
D'IMMIGRATION ET BESOIN DE RÉGULARISER
VOTRE TITRE DE SÉJOUR?

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS À PROPOS DE VOTRE
SITUATION D'IMMIGRATION?

INFORMEZ-VOUS!

Le cabinet MYRIAM SANCHEZ HILDENBRAND, LLC

- obtention de la carte verte
- procédure de naturalisation
- visas de travail et regroupement familial
- représentation auprès de la Cour d'Immigration

Myriam Sanchez Hildenbrand est une avocate en droit de
l'immigration avec 10 ans d'expérience au service de la communauté
francophone à New York, dans le New Jersey et le Connecticut.

APPELEZ DÈS AUJOURD'HUI LE (646) 224-1147 POUR OBTENIR
UNE CONSULTATION AVEC MME MYRIAM HILDENBRAND.

www.sanchezhildenbrandlaw.com

Une démocratie pour infiniment bons et infiniment méchants !

(DEMOCRATIE... suite de la page 6)

homologues internationaux, continuent d'apporter de l'eau au moulin de ces actes non plus de contestation mais de barbarie téléguidée qui se commettent dans le pays depuis bientôt une semaine.

Car ce ne sont pas des enfants de chœur. Quand des gens aussi avertis dans le domaine des choses politiques de ce pays, se mettent brusquement à commettre des déclarations aussi angéliques, c'est qu'il y a peut-être anguille sous roche.

On sait très bien comment ça se passe. Le premier jour ça passe. Mais dès le deuxième jour, ce sont des gangs bien entraînés, et munis d'armes lourdes (comme on le constate un peu partout, comme dans la Grande Anse) qui prennent aussitôt la question en main.

Et quand après une semaine on ne trouve toujours personne pour dénoncer ce micmac mais encore plus de secteurs pour au contraire continuer d'en faire cette sorte d'apologie, d'encouragement au désordre, au vandalisme, au crime, comme un nouveau macoutisme (mais sous couvert de démocratie), alors force est de s'interroger un peu plus.

Et si tout cela était voulu ?

Et si des mains invisibles étaient en train de nous pousser lentement mais sûrement

vers les pires extrémités, vers le chaos, vers le statut qu'on nous prête depuis longtemps mais sans être encore suffisamment parvenu (peut-être) à nous en faire porter totalement le chapeau, celui de : entité chaotique ingouvernable !

Depuis tout le temps qu'on répète que Haïti est un non-Etat. Et s'il fallait une étape de plus pour nous placer encore plus totalement sous la tutelle !

Autrefois quand les généraux haïtiens voulaient faire

un coup d'état, ils suscitaient eux-mêmes le 'kraze brize.' Les bombes (cocktail-molotovs). Les assassinats au grand jour. Afin que la population de guerre lasse supplie presque l'armée d'intervenir, de venir nous sauver. La formule est aussi vieille que le monde. Mais à chaque fois on oublie. On s'oublie.

Pourquoi voudrait-on que cela ait changé aujourd'hui ?

C'est le même peuple. Ce sont les mêmes frustrations. Et pire encore.

Et il y a une arme certainement meilleure que le cocomacaque, et dont on peut certainement tirer encore plus de ressources, plus de miracles, pardon de métamorphoses en tout genre. Et c'est la démocratie !

Une démocratie de style angélique, que celle qu'on veut nous enseigner aujourd'hui. Une démocratie qui devrait diviser finalement les Haïtiens en deux catégories : les bons et les méchants. Les infiniment bons et les infiniment méchants. Les anges d'un côté, les démons de l'autre. Mais gare à nous si nous oublions cet avertissement d'un grand auteur : l'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut qu'en voulant faire l'ange, on fait la bête !



Véhicules incendiés par des manifestants jusqu'aux portes du Parlement (photo Haïti en Marche)

Mélie 103.3 FM, Port-au-Prince

Toutes nos institutions avilies

(L'ORDRE MONDIAL... suite de la page 5)

comme n'importe quel suspect ? Ou Restavék !

Alors que la Constitution du pays établit des règles précises fixant les circonstances dans lesquelles le chef de l'Etat peut être accusé, jugé, condamné et puni s'il y a lieu.

Sans oublier l'immunité constitutionnelle attachée aux fonctions présidentielles et parlementaires, mais dont nos tuteurs se soucient comme de l'an quarante.

Résultat : aucune institution nationale ne trouve la moindre considération à leurs yeux.

Durant l'occupation américaine de 1915-1934, on incriminait le racisme. Mais aujourd'hui c'est quoi ?

Tendre l'autre fesse ...

Tout cela est possible évidemment parce que les acteurs nationaux font semblant d'ignorer les conséquences à long terme de la situation et ne pensent tous qu'à tirer leur épingle du jeu.

Aussi comme un chien affamé, ils n'ont pas fini de recevoir un coup de pied qu'ils font le tour et reviennent tendre l'autre fesse.

C'est ainsi que toute la classe politique d'abord, puis toutes les élites finissent par disparaître de la même façon. Dans les oubliettes de la honte. C'est plus fort que nous.

Alors que faire quand on a affaire à plus fort que soi et que, quoi que l'on tente, on est obligé ou de disparaître ou d'accepter les miettes ?

Quelle alternative ? Sinon se soumettre ou se démettre ...

Haïti est dans une situation peu commune où le pouvoir réel, c'est à dire celui de décider des grandes options politiques, économiques et autres pour le pays (même au plan identité culturelle), ne se trouve plus entre nos mains mais est détenu jalousement par des puissances extérieures, celles-ci nous tenant avant tout par le ventre.

En tête les Etats-Unis, mais en réalité une nouvelle entité (multicéphale mais un même cerveau) qui se partage les interventions en divers endroits de la planète et qu'on appellerait, pour faire plus court, le 'nouvel ordre mondial.' Capitaliste, s'entend.

Comme on le voit à l'œuvre, par exemple, dans la nouvelle conjoncture qui se développe dans les pays arabes.

Faire la grève de la politique ...

Mais dans un pays où les rapports de forces dominant-dominé sont comme aujourd'hui en Haïti aussi en faveur du dominant, (pour ne pas dire de l'occupant, mais un qui ne veut pas dire son nom !), quelle alternative ?

Oserions-nous le dire, c'est faire la grève de la politique. La politique officielle. La politique traditionnelle, s'entend.

Abandonner le champ politique aux acteurs internationaux.

Mettre l'international en devoir de prendre toutes ses responsabilités ; ce à quoi il se refuse intelligemment.

Mettre fin au bluff ! N'ayons pas peur du mot : une occupation doit être totale pour être rentable. Une occupation n'est jamais positive, c'est toujours une tache et un échec pour le peuple qui la subit, mais elle peut être contrebalancée par des apports concrets. Tandis que dans la situation où nous sommes placés (probablement de par notre faute, oui s'il existe la moindre réalité à la thèse de complot universel, en tout cas nous lui avons facilité la tâche ; soit encore pour contourner la fameuse susceptibilité nationaliste de l'haïtien), toujours est-il que cela saute aux yeux que nous avons davantage reculé depuis que la présence internationale s'est établie en permanence dans nos murs. Depuis le 29 février 2004 ...

Pour ne pas dire depuis le coup d'état militaire du 30 septembre 1991. Le complot est parti de l'intérieur.

La face cachée de l'épreuve de force ...

Non seulement nous avons écopé du choléra (dont

moment.

Ne reste que le chien affamé et le coup de pied au cul chacun son tour.

personne n'accepte officiellement la paternité, n'est-ce pas, c'est la face cachée de la même épreuve de force) mais voici que le bilan sur le plan politique et institutionnel est encore plus menaçant, aliénant qu'auparavant.

Les élections sont décidées désormais à la mesure des foules mais qui se changent vite en gangs qui mettent le pays à feu et à sang ...

Les institutions sont traitées par-dessus la jambe, autrement dit au gré de la puissance dominante qui ne fait rien d'autre que remplacer ce qu'on appelait autrefois le fait du prince, tout en continuant à faire porter à ce dernier tout le fardeau de l'immoralité. La diffamation comme une science.

Qui tient la communication mondiale tiendra le monde, disait il y a quelques décennies un directeur général de l'UNESCO originaire d'Afrique. On cria haro sur le baudet. Oui, ces mots avaient déclenché une crise hystérique et qui vit l'organisation onusienne mise au pain sec par toutes les puissances occidentales.

Que vous soyez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir !

Un sursaut national est peu probable ...

On peut donc, disons-nous, refuser de jouer à cette forme de démocratie (puisque'il faut l'appeler qu'on le veuille ou non par son nom), oui, on peut faire la grève de la politique ...

A moins d'un grand sursaut national, un large consensus à la fois démocratique et civique, afin d'empêcher que nos divisions ne continuent à être utilisées pour nous affaiblir toujours davantage. Jusqu'à l'abîme final, comme tous répètent aujourd'hui.

Mais ni la grève, ni le sursaut national ne sont dans notre agenda pour le

MIAMI-DADE COUNTY **Avi Eleksyon Espesyal Yo**

Dapre Rezolasyon Konte Miami-Dade Nimewo R-214-11, R-215-11, R-216-11, R-217-11, R-218-11 ak R-219-11, adopte jou 24 mas 2011, Rezolasyon Nimewo R-272-11, adopte jou 11 avril 2011, ak Rezolasyon Nimewo R-273-11, adopte jou 13 avril 2011, pa Asanble Komisyonè Konte Miami-Dade, Florid, yap avize isba eleksyon espesyal jou 24 me 2011, ak yon eleksyon dezyèm tou, si nesesé, jou 28 jen 2011, pou ranpli pòs vid yo nan Biwo Majistra ak Asanble Komisyonè Konte, Distrik 7 ak 13, epi nan bi pou soumèt bay elektè kalifye yo nan Konte Miami-Dade, pou yo apwouve oswa rejte, pwopozisyon sa yo:

Amanman Konstitisyon Otomòm
Konsèman Salè, Sèvis, ak Dire Manda Komisyonè Konte
Eske se pou yo amande Konstitisyon an pou etabli ke Komisyonè yo nan Konte a fèt pou:
• Konsakre yo a sèvis plentan nan pòs Komisyonè Konte an epi pa genyen okenn lòt anpiwa,
• Pa resevwa salè anyèl \$6,000 ki te etabli an 1957 la ankò, men resevwa depreferans salè ki etabli pa fomil legal eta a, ajiste chak ane dapre popilasyon Konte a (aktiyèlman anviwon \$92,097); epi
• Pa sèvi pliske twa manda katran konsekitif nan pòs eksepté tout manda anvan 2012 yo?
WI
NON

Amanman Konstitisyon Otomòm
pou Entèdi Ofisyè Konstitisyonèl Eli Konte yo Fè Lòbli Apre yo Kite Pòs yo
Eske se pou yo amande Konstitisyon an pou etabli ke Ofisyè Konstitisyonèl eli Konte yo pa gen dwa fè lòbli nan Konte an pou konpansasyon pou yon peryòd de (2) ane apre yo kite pòs yo?
WI
NON

Amanman Konstitisyon Otomòm
Konsènan Kreyasyon, Nominasyon ak Pouvwa Komite Revizyon Konstitisyonèl
Eske se pou yo amande Konstitisyon an pou mete an plas kreyasyon yon Komite Revizyon Konstitisyonèl ki va reyini nan ane eleksyon prezidansyèl yo pou pwopoze revizyon nan Konstitisyon an; entèdi Ofisyè Konstitisyonèl eli yo sèvi kòm manm nan komite sa; epi soumèt revizyon sa yo ki te apwouve pa detèy majorite komite a dirèkteman bay elektora a sou menm biten vòt eleksyon prezidansyèl yo?
WI
NON

Amanman Konstitisyon Otomòm
pou Etabli Enspektè Jeneral Endepandan
Eske se pou yo amande Konstitisyon an pou kreye Biwo Enspektè Jeneral la ki va endepandan epi ki va, ominimòm, gen pouvwa pou fè envestigasyon, evalyasyon, revizyon ak sipèvizyon kontra Konte, pwogram pwofè, abi, gaspiyaj, ak movèz jesyon ensike kontra, pwogram ak pwofè ke Konte a finanse, epitou pou bay sèvis Enspektè Jeneral a dè lòt antite gouvènmantal avèk nominasyon, manda, pouvwa, devwa ak responsabiltè biwo sa ki va etabli an plis detay pa òdonans?
WI
NON

Amanman Konstitisyonèl
Konsènan Pouvwa Komisyon Konte a, Majistra Konte ak Manadjè Konte
Eske se pou yo amande Konstitisyon an pou defèt fom gouvènmàn "Majistra Pwisan" ki te apwouve pa vòt yo an 2007 la pou retounen pouvwa ak responsabiltè administrasyon gouvènmàn Konte "Majistra Pwisan" an, a yon Manadjè Konte chwazi pa nominasyon ke Komisyon an oswa Majistra a avèk apwobasyon Komisyon an kapab retire nan pòs li?
WI
NON

Amanman Konstitisyon Otomòm
Konsènan Pètisyon
Eske se pou yo amande Konstitisyon an pou etabli ke pètisyon pou amanman konstitisyonèl, inisyativ, referandòm ak rapèl yo ap sispann egzije yon deklarasyon sou sèman de moun kap sikile pètisyon an epi depreferans va egzije sèman non ak adrès moun kap sikile pètisyon an?
WI
NON

Tout elektè kalifye ki abite andedan liyèyè Konte Miami-Dade yo va elijib pou vote nan eleksyon pòs Majistra ki vid la ak pou Kestyon Konte yo. Tout elektè kalifye nan Distrik 7 ak 13 Komisyon Konte Miami-Dade va gen dwa vote nan eleksyon pou pòs vid Distrik 7 ak 13 Komisyon yo.
Biwo vòt ap ouvè de 7:00 dimaten jiska 7:00 diswa jou eleksyon espesyal sa-a. Eleksyon espesyal sa-a va fèt dapre lwa jeneral sou eleksyon ki etabli pou eleksyon espesyal yo ak tout lòt règleman ki gouvène Konstitisyon Otomòm Konte Miami-Dade.

Lester Sola, Sipèvisè Eleksyon
Konte Miami-Dade, Florid

Michaëlle Jean: Haïti est à l'heure de la réconciliation et de la vérité

(La Presse, 21 Avril 2011) En 1968, ses parents ont fui le régime duvaliériste pour s'établir au Québec. Quatre décennies plus tard, Michaëlle Jean accueille plutôt froidement les propos du nouveau président d'Haïti, Michel Martelly, qui songe à accorder une amnistie à Jean-Claude Duvalier dans l'espoir de favoriser la réconciliation nationale dans son pays meurtri.

«Qui dit réconciliation dit aussi vérité», prévient l'ancienne gouverneure générale du Canada, aujourd'hui envoyée spéciale de l'UNESCO pour Haïti. À défaut de se livrer à un essentiel devoir de mémoire, dit-elle, les Haïtiens risquent de retomber dans les mêmes dérives. Entrevue.

Q. Nous avons appris hier que vous serez le «Grand Témoin de la Francophonie» aux Jeux olympiques

de Londres en 2012. Pourquoi avoir accepté ce poste? N'en avez-vous pas plein les bras avec Haïti?

R. Cela m'inquiétait. Je me demandais comment concilier ce rôle et la tâche immense qu'exige mon poste d'envoyée spéciale de l'UNESCO pour Haïti. Or, il se trouve que l'UNESCO et l'Organisation internationale de la Francophonie travaillent souvent de concert dans les efforts pour la reconstruction d'Haïti. On s'est entendus pour faire en sorte qu'Haïti reste à l'ordre du jour pendant les Jeux, un

l'attention pour Haïti diminue. Les images qui ont ému le monde entier et qui ont provoqué ce grand élan de solidarité ne sont plus là. Mais il faut comprendre que, maintenant plus que jamais, Haïti a besoin d'être accompagné. La reconstruction, c'est une étape fondamentale. Avec un nouveau gouvernement en place, les efforts de reconstruction s'accéléreront, je l'espère. Mais il faut constamment revenir à la charge.



Michaëlle Jean, lors gouverneure générale du Canada, accueillie en Haïti par le chef de l'Etat, René Préal (AFP)

Service De Livraison

Aller plus loin et plus vite avec Amerijet

Vous pouvez maintenant réserver et retracer vos colis sur le site d'amerijet.com

www.amerijet.com

Nous sommes spécialisés dans...

- Cargo Général, Banis,
- Produits périssables, Effets personnels, Produits explosifs, Toutes dimensions de matériels

Notre nouveau service de PICK UP est disponible

POUR VOS RÉSERVATIONS DE CARGO, APPELEZ

Jamaica, NY 781-697-0396	Brooklyn, NY 718-629-0464	Los Angeles, CA 310-629-8033
West Palm Beach, FL 561-687-1882	Miami, FL 305-493-6500	Fort Lauderdale, FL 954-329-5330
Atlanta, GA 404-781-3250	Houston, TX 281-474-1100	Bensenville, IL 630-477-4012

événement qui rassemblera le monde entier. On a jugé que c'était une belle plateforme.

Q. Craignez-vous que la communauté internationale oublie Haïti?

R. Chaque fois qu'une catastrophe se produit ailleurs, il est certain que

Q. Percevez-vous une certaine lassitude de la part des donateurs? Au Québec, on entend parfois dire qu'Haïti est une cause perdue, un trou sans fond...

R. Il est impossible de penser que la reconstruction se réalise en un an. Il faut être réaliste. On ne verra d'impacts durables et réels que dans 10 ou 20 ans. Je comprends l'impatience. On a donné beaucoup, avec coeur. Les gens veulent voir que cela a servi à quelque chose. Mais le chantier est tellement

(MICHAËLLE JEAN / p. 12)

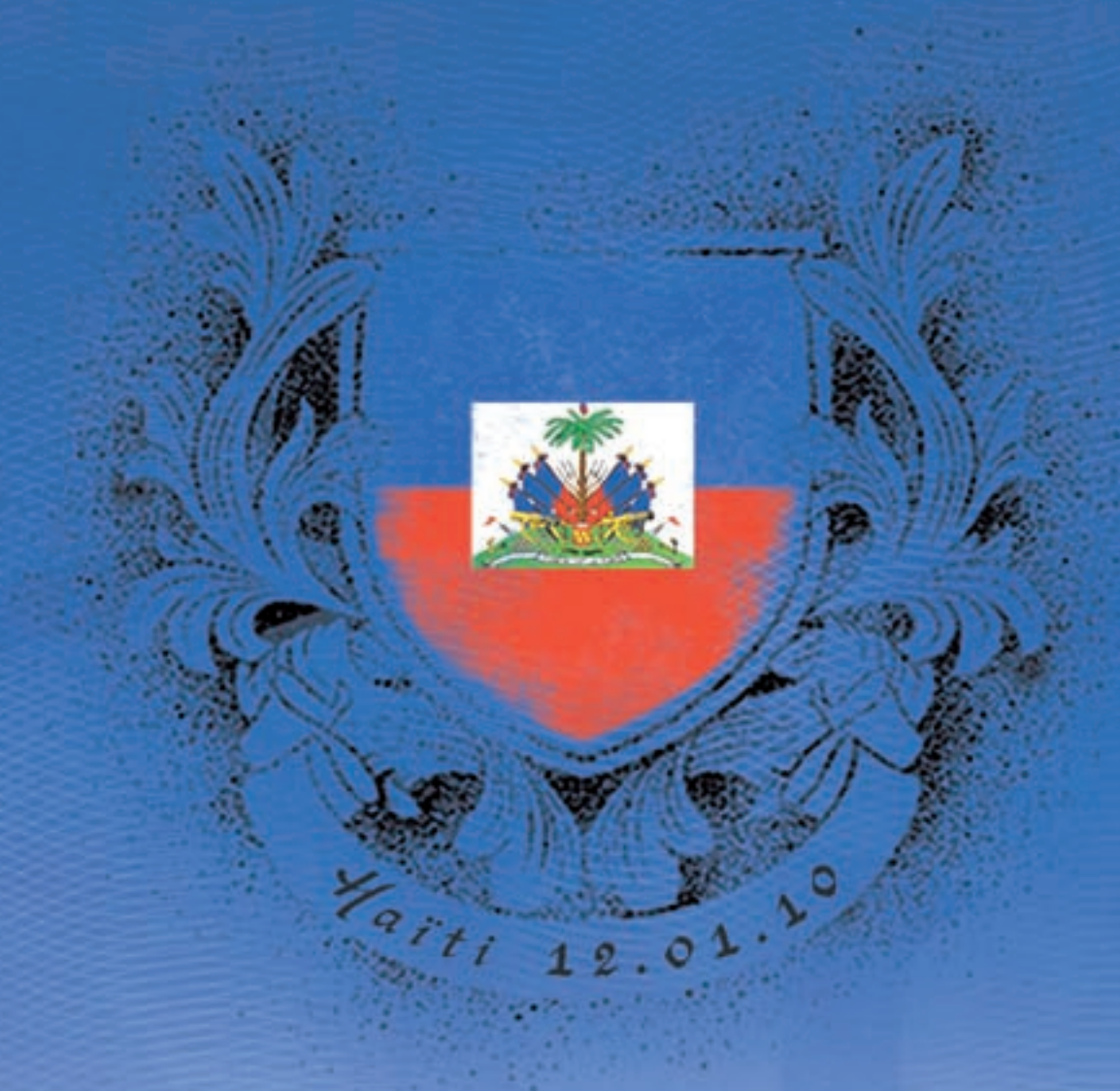
Genyen asirans pou tretman dan a bon mache... pou mwens ke 1 dola pa jou.



Telefone reprezantan Humana w lan jodiya menm!

Mike Bully
561-389-0813
8 a.m. - 5 p.m.

HUMANA



A l'occasion de la commémoration du premier anniversaire du séisme du 12 janvier 2010, la Banque Nationale de Crédit (BNC) salue la mémoire de toutes les victimes du tremblement de terre, en général, et celle de ses employés, clients, partenaires et amis, en particulier.

La BNC en profite pour renouveler ses sentiments de profonde sympathie au pays et aux familles si durement éprouvés par cette catastrophe.

Les soubresauts de l'année 2010 n'affectent nullement l'ardeur de votre banque à vous accompagner dans le financement de vos projets et à participer aux efforts de régénération de la richesse nationale. Sa mission, après cette catastrophe, est de vous donner la main et de travailler ensemble à la reconstruction de notre pays.

BNC: Votre partenaire pour la reconstruction d 'Haïti.



Le même nom, une autre banque.

Observations de la Mission OEA/CARICOM

(OEA/CARICOM... suite de la page 7)

par le CTV pour des motifs relatifs à la LEP.

- La partie défenderesse, Anélis Jules LYONEL, demande l'inclusion de six PV. La MOEC a constaté que ces six PV n'ont pas été reçus au CTV.

- Sans vérification préalable au CTV, le BCEN a décidé de comptabiliser les PV de l'École Nationale L'Estère pour proclamer Claude Vital AMÉDÉE député élu pour sa circonscription.

Recommandation : Puisque les PV de l'École Nationale L'Estère ont été écartés par le CTV, et qu'aucune vérification n'a été faite par le BCEN pour motiver sa décision, la MOEC recommande de maintenir le classement des candidats tel que publié dans les résultats préliminaires.

2. La Chapelle (Artibonite) : Hermano EXINORD / Fanel SALOMON Le BCEN accepte au fond la demande du contestataire et proclame Hermano EXINORD député élu.

Évaluation de la décision :

- La partie demanderesse, Hermano EXINORD, sollicite la comptabilisation de sept PV de l'École Nationale de Guérin et de l'École Nationale de Bossous. La partie demanderesse fournit des rapports des superviseurs de ces CV et du BEC stipulant que la journée des élections s'est bien déroulée. Pourtant, la MOEC a constaté que ces sept PV ont été mis à l'écart par le CTV pour des motifs relatifs à la LEP et ce, à juste titre.

- Sans vérification préalable au CTV, le BCEN a décidé que « les preuves apportées par le contestataire se révèlent suffisantes pour attirer l'attention des juges du BCEN au point de changer les résultats publiés en date du 4 avril 2011 en faveur du contestataire » et donc de comptabiliser les PV de l'École Nationale de Guérin et de l'École Nationale de Bossous pour proclamer Hermano EXINORD député élu pour sa circonscription.

Recommandation : La Mission, ayant vérifié que la mise à l'écart des PV des CV mentionnés est conforme aux critères définis par le CEP et qu'aucune vérification n'a été réalisée par le BCEN ni par une commission le représentant, considère qu'il n'y a pas lieu de comptabiliser ces PV et donc recommande de maintenir le classement des résultats préliminaires.

3. Petite Rivière de l'Artibonite (Artibonite) : Dantès RIVIERE / Ciriüs G. VENEX. Le BCEN annule la décision du BCED de l'Artibonite et proclame Dantès RIVIERE député élu.

Évaluation de la décision :

- La partie demanderesse, Dantès RIVIERE, argumente que les critères utilisés pour déterminer la validité des PV au CTV ne sont pas en accord avec la Loi électorale et fait en particulier référence aux critères relatifs à la LEP et aux PV écartés pour « autres motifs ». Or, les critères définis par le CTV ont été autorisés par le CEP et sont en conformité avec la Loi électorale.

- La partie plaignante demande la comptabilisation de 38 PV mis à l'écart par le CTV pour la tabulation des

résultats préliminaires sans fournir des preuves pouvant justifier l'inclusion des PV en question. Après constat au CTV, la Mission considère que ces PV ont été mis à l'écart suivant les critères préétablis. La plupart d'entre eux ont d'ailleurs été écartés pour des irrégularités relatives à la LEP.

- Le BCEN a décidé de comptabiliser les PV signalés par la partie contestataire en considérant, sans vérification préalable au CTV, que la partie plaignante avait fourni suffisamment de preuves et que c'est à tort que ces 38 PV avaient été mis à l'écart.

Recommandation : Étant donné que le BCEN a décidé de comptabiliser des PV qui avaient été mis à l'écart en conformité avec les critères approuvés par le CEP, que la Mission a pu constater que les LEP correspondant aux PV en question étaient frauduleuses, et que le BCEN n'a conduit aucune contre-vérification au CTV, la MOEC recommande de maintenir l'ordre des candidats tel que publié dans les résultats préliminaires.

4. Maïssade (Centre) : Rénoïd BEAUGE / Romain MUSSET. Le BCEN proclame Rénoïd BEAUGE député élu.

Évaluation de la décision :

- La partie demanderesse, Rénoïd BEAUGE, sollicite l'annulation des PV correspondant aux centres de vote d'Hatty et Lagoune. Elle a présenté au BCEN un procès-verbal dressé par un juge de paix faisant état des violences dans ces CV. Les PV n'ont pas été vérifiés par le BCEN pour déterminer l'impact de ces actes de violence. Lors de son analyse conduite au CTV, la Mission a constaté que les PV des CV mis en question n'ont pas été affectés par les actes violents mentionnés par la partie plaignante.

- De même, la partie demanderesse présente un procès-verbal d'un juge de paix faisant état des problèmes avec les bulletins de vote dans l'un des centres de vote mis en question, datant de 6h05 du matin le 20 mars 2011. Ce procès-verbal ne prouve pas, néanmoins, que le problème n'ait pas été réglé dans le courant de la journée.

- Le BCEN a considéré que des preuves valables ont été apportées pour étayer la demande de mise à l'écart des PV correspondant aux CV d'Hatty et Lagoune. Sans vérification préalable, il a décidé de mettre à l'écart ces PV.

- La partie plaignante demande également de réintégrer les PV mis à l'écart correspondant au CV du Lycée Joseph Pierre Sully. Or, seulement un PV a été mis à l'écart dans ce CV comme la Mission a pu le constater au CTV. La partie défenderesse a présenté un procès-verbal qui fait état des violences dans ce CV pour justifier la mise à l'écart des PV correspondants.

- La partie défenderesse a argumenté l'irrecevabilité dans la forme puisque la requête n'était supposément pas signée par le candidat ni par son mandataire. Le BCEN a rejeté ce recours argumentant qu'« à la place réservée à sa signature, le candidat a bel et bien porté un signe que le Tribunal ne saurait en aucune manière dire que ce n'est pas une signature ».

Recommandation : Vu que le BCEN a décidé de mettre à l'écart des PV correspondant aux CV d'Hatty et Lagoune sans conduire une vérification au CTV qui puisse fonder sa décision, elle recommande de maintenir l'ordre des candidats tel que publié dans les résultats préliminaires.

5. Belladère (Centre) : Lutherking Emmanuel MARCADIEU / Amos DUBOIRANT Le BCEN accepte la requête et proclame Lutherking Emmanuel MARCADIEU député élu.

Évaluation de la décision :

- La MOEC a reçu deux décisions avec des conclusions différentes. Dans la première décision la requête de la partie demanderesse, Lutherking Emmanuel MARCADIEU, avait été rejetée par le BCEN qui avait maintenu les résultats préliminaires et qui proclamait donc Amos DUBOIRANT candidat gagnant pour sa circonscription. La deuxième décision, quant à elle, donne raison à la partie plaignante et proclame Lutherking Emmanuel MARCADIEU député élu.

- La partie demanderesse, Lutherking Emmanuel MARCADIEU, sollicite au BCEN de mettre à l'écart tous les PV du CV Ecole Nationale Jean-Jacques Dessalines et de comptabiliser les PV mis à l'écart de l'École Nationale Anténor Firmin, l'École Nationale Roy et l'École Nationale Dumarsais Estimé. La partie demanderesse pour supporter sa requête a fourni un procès-verbal du juge de paix de Belladère faisant état de violence et de bourrage d'urnes. La partie a fourni deux rapports de superviseurs de CV en date du 21 mars pour supporter sa requête. Toutefois, la MOEC a pu constater que ces PV de l'École Nationale Jean-Jacques Dessalines ont

été comptabilisés au CTV puisqu'ils n'étaient pas irréguliers. Pour ce qui est de la demande d'inclusion des PV des trois CV mentionnés par la partie demanderesse, selon les vérifications de la MOEC, le CTV a bien appliqué les motifs pour la mise à l'écart contenus dans le Manuel du CTV.

- Le BCEN n'a fait aucune contre-vérification au sujet des demandes de mise à l'écart et de comptabilisation qui ont motivé sa décision en faveur de Lutherking Emmanuel MARCADIEU.

Recommandation : Puisque la requête de la partie plaignante manque de preuves et que le BCEN n'a pas mené une vérification au CTV au sujet de la demande de la partie plaignante de mise à l'écart et de prise en compte de PV, la Mission considère qu'il n'y a pas lieu de modifier les décisions prises par le CTV quant à la validation des PV en question, et recommande donc de maintenir l'ordre des candidats tel que publié dans les résultats préliminaires.

6. Abricots/Bonbon (Grand'Anse) : Jean Rigaud BELIZAIRE / Jean Chavenet CLERJOUX Le BCEN annule la décision du BCED de la Grand'Anse et proclame Jean Rigaud BELIZAIRE député élu.

Évaluation de la décision :

- La partie demanderesse, Jean Rigaud BELIZAIRE, sollicite la prise en compte des PV écartés par le CTV en sa défaveur sans fournir aucune preuve que leur mise à l'écart était injustifiée. Le BCEN a tranché en faveur de la demande du recourant en comptabilisant ces PV. Cependant, la Mission a constaté que la plupart des PV avaient été mis à l'écart pour des motifs relatifs à la LEP.

- Malgré n'avoir fait aucune vérification au CTV et sans les preuves nécessaires pour démontrer que la mise à l'écart de ces PV n'était pas justifiée, le BCEN a « fait droit » à la demande du recourant.

Recommandation : Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, et en tenant compte de l'absence d'une vérification au CTV de la validité des PV comptabilisés par le BCEN, la Mission recommande de maintenir le classement des résultats préliminaires.

7. Petite Rivière de Nippes (Nippes) : Edouard LAURORE / Ulrick FILOCSAINT. Le BCEN annule la décision du BCED de Nippes et proclame Edouard LAURORE député élu.

Évaluation de la décision :

- La partie demanderesse, Edouard LAURORE, dénonce que des irrégularités et des fraudes massives ont eu lieu dans sa circonscription. Or, il n'y a pas de rapports du personnel électoral dans le dossier démontrant les allégations mentionnées.

- La requête fait mention de rapports d'observateurs nationaux pour étayer sa thèse d'irrégularités. La Mission n'a pas trouvé des rapports d'observateurs nationaux dans le dossier présenté par la partie plaignante.

- Le recourant a demandé l'annulation de 3 BV de l'École Nationale des Filles pour cause d'irrégularités. Aucune preuve pour étayer ces allégations n'est présente dans ce dossier.

- Le candidat contesté argumente le manque de preuves pour étayer les allégations de la partie contestataire. Toutefois, cet argument a été rejeté par le BCEN.

- Le BCEN accepte la demande de la partie plaignante de « mettre à l'écart les voix exprimées frauduleusement en faveur du candidat contesté et affirme qu'il y a lieu d'éliminer les bureaux de vote incriminés » et ce, sans avoir effectué une contre-vérification au CTV de ces PV qui bénéficient la partie contestataire.

Recommandation : En tenant compte de ce qui précède, du manque de preuves pour étayer les allégations de fraude massives et pour valider l'annulation des PV mentionnés, et de l'absence d'une vérification au CTV par le BCEN, la Mission considère qu'il n'y a pas lieu de modifier le classement des résultats préliminaires.

8. Vallières / Carice / Mombin Crochu (Nord-Est) : Jean-Berthole BASTIEN / Phanèse LAGUERRE Le BCEN déclare irrecevable en la forme le recours exercé et maintient la décision du BCED du Nord-Est.

Évaluation de la décision :

- Le BCEN a déclaré la requête du plaignant, Jean-Berthole BASTIEN, irrecevable pour absence de signature du requérant tel que stipulé dans l'article 178.1 de la Loi électorale en vigueur.

- Par la même décision, le BCEN confirme la décision prise au niveau du BCED qui consiste à réintégrer tous les PV écartés de la commune de Vallières ce qui a comme effet d'inverser l'ordre des candidats dans la circonscription en question.

- Néanmoins, la Loi électorale stipule dans son article 190 que « seul le BCEN est habilité à ordonner et à réaliser une vérification au Centre de Tabulation ». De ce fait, le BCED du Nord-Est n'a pas la compétence pour aller vérifier les PV au CTV ce qui a comme effet d'invalider sa capacité de trancher sur le travail de cet organe, y compris sur la mise à l'écart des PV. Le BCEN a confirmé donc une décision prise au niveau du BCED pour laquelle ce dernier était incompétent.

Recommandation : Étant donné que le BCEN a confirmé la décision du BCED de renverser les résultats préliminaires, sans vérification préalable de la validité des PV qui ont été comptabilisés, et que le BCED est incompétent pour prendre une telle décision, la Mission recommande de maintenir l'ordre des candidats tel que publié dans les résultats préliminaires.

9. La Tortue (Nord-Ouest) : Asthène JEAN / Acilus GROS-NÈGRE. Le BCEN annule la décision du BCED du Nord-Ouest et proclame Asthène JEAN député élu.

Évaluation de la décision :

- La partie demanderesse, Asthène JEAN, sollicite la comptabilisation de sept PV qui ont été mis à l'écart par le CTV. La MOEC a pu constater que ces sept PV ont été mis à l'écart par le CTV pour des critères relatifs à la LEP et ce, à juste titre.

- Le BCEN n'a pas entrepris de déterminer la validité ou

(OEA/CARICOM / p. 11)

COLLÈGE PLATON

Collège des langues modernes
Depuis 1957



Nous enseignons 28 Langues
Meilleur prix en ville

Albanien • Anglais • Allemand • Arabe • Bulgare •
Chinois • Danois • Espagnol • Espéranto •
Finlandais • Français • Grec • Hindustani •
Hongrois • Italien • Japonais • Perse • Polonais •
Portugais • Roumain • Russe • Serbo-Croate •
Slovène • Suédois • Turc • Ukrainien • et plus...

CLASSE INTENSIVES DE JOUR ET DE SOIR

Programmes pour prestataires d'assurance-emploi & CSST
aide pour obtenir un visa étudiant

- enseignement dans votre langue maternelle
- diplôme à la fin des cours
- cours spéciaux pour les examens du toefl, michigan et cambridge toeic
- cours intensifs et hébergement offerts aussi aux étudiants étrangers
- cours en informatique (MSCE), ect
- cours pour entreprise & gouvernement
- cours grammaire - conversation
- cours déductible d'impôt (SQDM) certifié
- service de traduction
- hébergement dans une famille

50\$
de rabais
sur le cours de langue de votre choix
pour un temps limité

4521 Ave. du Parc, Montréal, Québec

514.281.1016

www.collegeplaton.com

UNIVERSITE Centre de Formation et de Développement Economique (CFDE)

10 départements d'études
Licence en :

- Gestion d'Entreprise
- Conception et Exécution de Projet
- Economie et Finance
- Sciences de l'Education
- Sciences Comptables
- Relations Internationales
- Gouvernance

Diplôme en :

- Informatique de Gestion
- Relations Publiques
- Gestion de la Microfinance

Séminaire en

Planification et gestion de projets
+ Microsoft Projet et SPSS

Contactez nous :

Angle Delmas 75 et Impasse Hérard # 3,
Port-au-Prince, Haïti, W.I.

Par courriel: c.f.d.e.delmas@gmail.com

Par téléphones : (509) 2246-1425 \ 3555-1575
2513-3726 \ 3767-1575 \ 3444-2001

Have your Federal & State Income Tax (Personal & Business)

Prepared by
J.C. Cantave!

Call 305-623-1979
for Appointment

Le Manolo Inn DANS LES NIPPES

- Des kilomètres de plage
- Chambres tout confort avec air conditionné et Salle de bain attenante
- Cuisine du terroir préparée par un « Grand Chef »
- Le Saut du Barril
- Le Palais de Sudre Dartiguenave à Anse à Veau
- La Petite Eglise de Petit Trou datant de du 17^{ème} siècle...



Téléphones : 566-5361
401-7108 / 514-0304
lemanoloinn@mac.com

Internet disponible
pour les clients

www.Musiquedesiles.com

Top Hit Parade

Semaine du 2 Mai

1. Djakout Mizik: Pwofite
2. T-Vice: Best of T-Vice
3. Sweet Micky: Best of Micky
4. 509: Live at Club A
5. Sweet Micky: Micky ap Trip
6. Tabou Combo: Konpa to the World
7. Barikad Crew: Goume Pou Saw Kwè
8. Rockfam: Pa Gen Pase'n
9. Nu Look: Abò
10. 509: Live 2006

Observations de la Mission OEA/CARICOM

(OEA/CARICOM... suite de la page 7)

la non validité de ces PV en menant une vérification au CTV en conformité avec l'article 190 de la Loi électorale, mais a pourtant statué que ces PV ne comportaient pas d'irrégularités pour ensuite proclamer Asthène JEAN député élu de sa circonscription.

Recommandation : Étant donné que le BCEN a décidé de comptabiliser ces PV sans en vérifier la validité au CTV, et que ces PV avaient été mis à l'écart en accord avec les critères approuvés par le CEP en ce qui a trait à la tabulation, la Mission recommande de maintenir le classement des résultats préliminaires.

10. Mole SaintNicolas (Nord-Ouest) : Yves DUPRAS / Eloune DOREAUS Le BCEN annule la décision du BCED du Nord-Ouest et proclame Yves DUPRAS député élu.

Évaluation de la décision :

- La partie demanderesse, Yves DUPRAS, sollicite l'annulation de 16 PV correspondant à l'École Nationale de Mare Rouge et à l'École Nationale de Rodolphe où des actes de violence se sont produits le 20 mars 2011. La partie plaignante a présenté des procès-verbaux des juges de paix ainsi que des rapports de police qui font état d'actes de violence dans la commune de Mare Rouge. Néanmoins, les actes de violence n'invalident pas nécessairement le vote dans les CV identifiés par la partie plaignante. La MOEC a pu constater au CTV que les PV en question, ainsi que les documents d'appui, ne présentent pas d'irrégularités et étaient donc aptes pour la tabulation.

- Le BCEN a décidé d'annuler les PV correspondant à ces deux CV sur la base des preuves présentées concernant les actes de violence sans pourtant vérifier la validité de ces PV au CTV.

- La partie plaignante demande également de comptabiliser quatre PV et en fournit des copies. Le BCEN a considéré que ces PV étaient aptes pour être comptabilisés sans vérifier les documents à l'appui. La Mission a pu constater que ces PV ont été écartés en conformité avec les critères établis par le CEP en ce qui concerne la validité des PV.

Recommandation : Le BCEN a considéré que les preuves apportées concernant les actes de violence qui ont eu lieu dans deux CV de la commune de Mare Rouge sont suffisantes pour invalider le vote dans ces deux CV sans vérifier les PV concernés. Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, la Mission recommande de maintenir l'ordre des candidats tel que publié dans les résultats préliminaires.

11. Bombardopolis (Nord-Ouest) : Jusclaire DORGIL / Nonciles VALBRUN. Le BCEN rejette pour absence de preuves le recours exercé par le candidat à la députation et ordonne de maintenir les résultats préliminaires.

Évaluation de la décision :

- La partie demanderesse, Jusclaire DORGIL, sollicite au BCEN de comptabiliser trois PV qui ont été mis à l'écart par le CTV. La MOEC a pu constater au CTV que ces PV ont été mis à l'écart pour des motifs relatifs à la LEP et « autres motifs ».

- La partie défenderesse, Nonciles VALBRUN, demande de mettre à l'écart quatre PV de l'École Nationale Rochefort et de l'École Nationale Bombardopolis.

- La MOEC a pu constater au CTV que ces PV ne comportent pas d'irrégularités et n'a pas trouvé de raisons pour justifier la mise à l'écart sollicitée.

- La partie défenderesse soumet au BCEN un procès-verbal rédigé par un juge de paix faisant état d'incidents qui ont eu lieu à l'École Nationale Rochefort pour étayer sa demande. Cependant, la partie plaignante fournit au BCEN un certificat provenant du même tribunal de paix mentionnant qu'aucun procès-verbal n'a été émis par ce tribunal relatif à des incidents survenus à ce CV.

- Le BCEN rejette pour absence de preuves la requête de la partie demanderesse, Jusclaire DORGIL, et ordonne le maintien des résultats préliminaires. D'où, M. DORGIL, candidat donné gagnant aux résultats préliminaires devait toujours être proclamé député élu suite à la décision du BCEN. Or, c'est le candidat Nonciles VALBRUN qui a été proclamé vainqueur le 20 avril 2011.

Recommandation : Pour cause d'erreur dans l'annonce des résultats officiels, proclamant ainsi vainqueur un candidat contraire à la décision prise par le BCEN, la Mission recommande de rectifier l'erreur matérielle constatée et de proclamer député élu M. Jusclaire DORGIL.

12. Cité Soleil (Ouest I) : Daniel SAINT HILAIRE / Almetis Junior SAINT FLEUR Le BCEN accepte au fond la demande et proclame Daniel SAINT HILAIRE député élu.

Évaluation de la décision :

- La partie demanderesse, Daniel SAINT HILAIRE, sollicite de comptabiliser 30 sur 50 PV mis à l'écart. Le recourant n'a fourni aucune preuve pour démontrer que les PV mis à l'écart, qu'il a demandé de comptabiliser, étaient valides ou qu'ils ont été mis à l'écart de façon irrégulière. De plus, les PV qui ont été mis à l'écart dans cette circonscription présentent systématiquement des anomalies relatives à la LEP.

- La partie plaignante demande d'annuler les 37 PV émanant de l'École Nationale de Damien qui bénéficieraient à la partie contestée.

- La partie défenderesse argumente qu'aucune preuve n'a été fournie en ce qui concerne les supposées irrégularités à l'École Nationale de Damien. Cet argument a été rejeté par le BCEN.

- Aux yeux de la MOEC, aucune preuve solide de bourrage d'urnes à l'École Nationale de Damien ou autre élément déterminant n'a été donné pour étayer la demande du recourant.

- Le BCEN a exprimé l'avis que « les preuves apportées par le contestataire se révèlent suffisantes pour attirer l'attention des juges du BCEN au point de changer les résultats publiés en date du 4 avril 2011 ».

Recommandation : En l'absence d'une vérification au CTV par le BCEN qui motiverait sa comptabilisation des 30 PV qui avaient été mis à l'écart et en l'absence de preuves solides pour annuler les 37 PV correspondant à l'École Nationale de Damien, la Mission recommande de maintenir le classement des résultats préliminaires.

13. Anse-à-Galets / Pointe-à-Raquette (Ouest II) : Jackie GUERRIER / Beguens THEUS. Le BCEN accepte le recours et proclame Jackie GUERRIER député élu.

Évaluation de la décision :

- La partie demanderesse, Jackie GUERRIER, sollicite la comptabilisation de sept PV. Selon les vérifications de la MOEC, trois PV de la partie plaignante n'ont pas été reçus au CTV et les quatre autres ont été mis à l'écart par le CTV pour des motifs relatifs à la LEP.

- La partie plaignante demande également la mise à l'écart des PV correspondant aux CV suivants : Collège Bon Samaritain, Ecole Nationale Picmy Marne, Ecole Nationale Boucan Lamarre, Gros Mangle, Ecole Méthodiste Dan Griyen. Concernant sa demande d'exclure les PV des CV mentionnés ci-dessus, les vérifications de la MOEC portant sur ces PV montrent que la demande de mise à l'écart de ces PV comptabilisés par le CTV n'est pas justifiée.

- La partie demanderesse a également présenté une série de documents faisant état d'incidents qui auraient perturbé la journée électorale sans pour autant fournir les preuves nécessaires pour invalider les PV des CV mentionnés. La partie

défenderesse, Beguens THEUS, demande la comptabilisation de cinq PV. D'après les vérifications de la MOEC, ces cinq PV ont été mis à l'écart par le CTV selon des motifs relatifs à la LEP et ce, à juste titre.

- Le BCEN affirme avoir reçu suffisamment de preuves de la part du candidat plaignant pour trancher en sa faveur et de ce fait accéder à sa demande d'annuler les PV des CV signalés et de comptabiliser les PV mis à l'écart. Ceci, sans avoir fait la contre-vérification nécessaire au CTV.

Recommandation : Puisque le BCEN a décidé de répondre à la demande de la partie plaignante sans avoir conduit une vérification préalable au CTV et sans avoir motivé sa décision de déclarer suffisantes les preuves présentées pour proclamer le candidat plaignant vainqueur, la MOEC recommande de maintenir l'ordre des candidats tel que publié dans les résultats préliminaires.

14. Leogane (Ouest I) : Jean Baptiste DUMONT / Danton LEGER. Le BCEN annule la décision du BCED de l'Ouest I et proclame Jean Baptiste DUMONT député élu.

Évaluation de la décision :

- La partie demanderesse, Jean Baptiste DUMONT, sollicite de comptabiliser les six PV qui ont été mis à l'écart dans sa circonscription sans fournir des preuves tangibles pour étayer ses allégations. Les PV en question ont été écartés pour des motifs relatifs à la LEP et la Mission a pu vérifier que les raisons pour la mise à l'écart sont conformes aux critères du CTV. La partie plaignante demande d'exclure de la tabulation les PV correspondant à deux CV (Argone et Guerin) sans aucune preuve d'irrégularités. Au CTV, la Mission a constaté que les PV en question, ainsi que les documents d'appui, ne présentaient pas d'irrégularités. Malgré l'absence de preuves et sans vérification préalable, le BCEN a décidé de comptabiliser les six PV contestés par la partie plaignante et de mettre à l'écart les PV correspondant aux CV d'Argone et de Guerin pour proclamer le candidat plaignant Jean Baptiste DUMONT député élu.

Recommandation : Puisque le BCEN a décidé d'accepter les demandes de la partie plaignante sans se rendre au CTV pour vérifier la validité ou la non validité des PV, et que la Mission a pu constater au CTV que ces demandes n'étaient pas justifiées, la MOEC recommande de maintenir l'ordre des candidats tel que publié dans les résultats préliminaires.

15. Grand Goave (Ouest I) : Jean Marcel LUMERANT / Joseph LAPORTE. Le BCEN annule la décision du BCED de l'Ouest I et proclame Jean Marcel LUMERANT député élu.

Évaluation de la décision :

- La partie demanderesse, Jean Marcel LUMERANT, sollicite l'annulation de trois PV, dont un avait déjà été mis à l'écart par le CTV, sans fournir de preuves pour étayer sa demande. Après constat au CTV, la Mission a pu constater que les PV mentionnés et leurs documents d'appui ne comportaient aucune irrégularité pouvant justifier leur annulation. La partie plaignante a fourni un procès-verbal dressé par un juge de paix qui fait état des irrégularités dans un BV dont le PV avait déjà été mis à l'écart. De plus, le candidat n'a pas demandé l'annulation du PV correspondant. La partie plaignante demande la tabulation des 13 PV mis à l'écart dans la circonscription de Grand Goave sans fournir de preuves pour justifier cette demande.

- La Mission a analysé les PV mis à l'écart dans cette circonscription et a pu ainsi constater que ceux-ci ayant été mis à l'écart en accord avec les critères établis par le CEP pour déterminer la validité des PV et en particulier en lien

« L'intelligence ne se représente clairement que le discontinu. » H. Bergson

Chers amis lecteurs, à essayer de trouver un « mot », une « idée » autour de laquelle structurer notre chronique de cette semaine a été une tâche ardue. Je ne voulais pas tomber dans le piège de choisir ce qui a le plus « résonné » dans les différents circuits communicationnels du pays, ni non plus « claironné » aux quatre coins du pays, par les « beaux-parleurs », sinon « raisonné », de façon intelligente par la « masse pensante » du pays qui, malheureusement semble s'atrophier de plus en plus. Les « manipulations diverses », de « gens diverses » à « intérêts divers », souffertes par les résultats du second tour m'ont forcé à penser à trouver des mots décrivant les maux les plus profonds de la société haïtienne. À part les mots « magouilles », « fraude généralisée », « annulation » (non pas d'élection mais plutôt de visas, ce qui semble être beaucoup plus sévère et effectif), on a entendu parler d'autres moins méchants et à perception positive : « rassembleur », « continuité », « rupture » (avec le passé), « dialogue ». La « voix du peuple étant la voix de Dieu », il me semble que les « élus du peuple » vont finir par croire qu'ils doivent rechercher le consensus au-dessus des différences « économique-idéologiques », pour le bien du pays. Trop beau pour être vrai !

Enfin chères amies lectrices et chers amis lecteurs, voilà ce qui m'a porté à choisir le mot « discontinuité ». Parlons donc de discontinuité. Il nous faut rompre avec le passé, me dit sans cesse un ami, sans se rendre compte que cela fait 207 ans que nous avons commencé à essayer de rompre avec un passé qui ne fait que s'éterniser, modulant les discours de nos hommes politiques. Et, nous sommes restés ancrés dans le passé, ne sachant plus si la différence entre continuité et discontinuité était virtuelle ou réelle. Que peut donc vouloir dire

Discontinuité !

maintenant rompre avec le passé ? Ne sachant moi-même plus si j'étais attrapé dans un « puits de potentiel infini » justifiant la discontinuité du temps et de l'espace, je me suis mis à réfléchir sur la continuité, mathématique, physique, réelle, croyant comme dirait S.J. Could, que « l'histoire de la terre peut être schématiquement perçue comme une série de pulsations occasionnelles forçant les systèmes récalcitrants à passer d'un stade stable à l'autre. » C'est donc cette dynamique qui nous force à rester passifs à chaque fois que nous croyons avoir atteint une certaine stabilité. Les « failles » de continuité provoquent trop de malheurs. Les milieux dynamiques sont trop complexes à étudier, leurs comportements sont trop imprévisibles. Dans le cas des sociétés humaines, les régimes totalitaires ont essayé de faire de leur mieux afin de les contrôler. On n'a qu'à regarder ce qui se passe maintenant dans les pays arabes pour mieux comprendre ce que la recherche de la « discontinuité » peut provoquer. On n'a qu'à réfléchir sur ce qu'ils ont fait de la Côte d'Ivoire pour mieux comprendre ce que cette dynamique de la discontinuité et de la recherche du « contrôle de la continuité » représente pour les hommes politiques.

Enfin chers amis lecteurs, puisque le micro cosmos nous est presque inconnu, nous ne nous faisons une idée claire que de la réalité continue. Nous ne nous sentons confortable que dans des états de continuité, qui ne nous force aucunement à avoir à rechercher le point d'équilibre à tout moment. Le chaos peut lui-même constituer une situation de continuité confortable. Vous n'avez qu'à regarder notre état. Le délabrement du pays.

En parlant de continuité, en y pensant, et vous savez que je ne peux m'en empêcher, j'ai pensé à l'un de mes professeurs de mathématiques au secondaire qui se plaisait à dire, lors du tracé de graphiques présentant des points de discontinuité,

que « la courbe caressait l'asymptote verticale mais ne la coupait pas ». On souriait à chaque fois qu'il le disait. Cependant, il n'a jamais su nous expliquer, nous justifier la situation de rupture de continuité qui provoquait l'existence de cette « soi-disant asymptote ». On ne savait absolument rien des troubles causés en ce point du « domaine d'existence » de la fonction étudiée. Il n'a jamais su nous expliquer qu'en réalité il n'y avait que l'asymptote horizontale « coupable et carressable » qui était une vraie asymptote. Il ne nous avait jamais expliqué non plus que dans le cas de l'asymptote verticale il s'agissait d'une discontinuité essentielle conduisant à pousser à l'infini toute recherche de point commun. Il n'arrivait pas à nous expliquer que la notion d'asymptote présentait de grandes commodités. Que dans l'étude de l'évolution d'un phénomène en fonction du temps (étude démographique, période de semi désintégration radiative, oscillations, etc.) il est important de savoir prédire le comportement à très, très long terme, à l'infini. Les variations intermédiaires étant alors secondaires, le comportement stable, à l'infini, indépendamment des micro ruptures qui se produisent, est ce qui intéressait dans le phénomène analysé. Je revois l'image de ce professeur de mathématiques et je pense à toutes les failles de notre société.

Chers amis lecteurs, au long de ces « déjà plusieurs années » de ces chroniques hebdomadaires, nous avons parlé de tant de choses, nous avons insisté sur tellement d'erreurs, « collectivement individuelles » à corriger afin de transformer ce pays qui, par malheur, est tombé entre nos mains, que je me demandais si par un curieux hasard, si la gestion de notre discontinuité ne serait pas la seule façon de commencer à nous guérir de nos failles.

Oscar Germain
germanor2005@yahoo.fr
Mai 2011

Haïti est à l'heure de la réconciliation et de la vérité

(MICHAELLE JEAN... suite de la page 8)

énorme, il y a tellement d'urgences! Les Haïtiens ne parlent même pas de reconstruction, ils parlent de refondation...

Q. Vous n'aimez pas que l'on parle de la «résilience» du peuple haïtien?

R. C'est comme si on disait qu'au fond, c'est un peuple capable de traverser malheur après malheur, et qui n'est sur terre

que pour ça! Il faut changer de paradigme. Il faut investir dans la capacité des Haïtiens de bâtir, d'innover, de se remettre sur pied. Pour cela, il faut investir dans la gouvernance, dans les institutions. Cela prend du temps. Après le séisme, le pays s'est retrouvé avec un gouvernement dévasté. Tous les ministères sont tombés. Dix-sept pour cent de la fonction publique a péri. On demande beaucoup à Haïti, mais il faut réaliser cela. C'est très difficile.

Q. Êtes-vous encouragée par les résultats de l'élection présidentielle haïtienne remportée par le chanteur Michel Martelly?

R. Les résultats du président Martelly sont enviables. Combien de politiciens, ailleurs, souhaiteraient avoir une majorité aussi clairement exprimée? Maintenant, il faudra suivre de très près chacune de ses actions. Qui sera le prochain premier ministre? Quelles seront les priorités de son mandat? Et surtout, comment honorerait-il cette grande confiance qui lui a été exprimée par cette élection?

Q. Le président devra-t-il aussi s'employer à mettre de l'ordre dans les milliers d'ONG présentes sur le terrain?

R. Le nombre d'acteurs et de partenaires est vertigineux. C'est la logique d'assistantat qui a permis cette fragmentation ingérable. Ensemble, les deux principales ONG ont plus de moyens que l'État haïtien lui-même! Ce n'est pas possible. Il faut absolument que le gouvernement haïtien ait les moyens d'assumer ses responsabilités. Autrement, cela sera toujours ce même désordre sur le terrain, où des organisations agissent sans que cela s'inscrive dans un plan national partant des aspirations haïtiennes.

Q. En début de semaine, le président a affirmé dans une entrevue à La Presse qu'il songeait à accorder une amnistie à Jean-Claude Duvalier et Jean-Bertrand Aristide. Qu'en pensez-vous?

R. Haïti est à l'heure des choix. La refondation, cela veut dire aussi fonder un État de droit. On parle beaucoup ces temps-ci de réconciliation au pays. Mais qui dit réconciliation dit aussi vérité. En Afrique du Sud, quand on a jugé que la réconciliation était nécessaire pour construire une plus grande cohésion sociale, on a aussi jugé qu'il fallait la vérité. Par respect pour les victimes. Il doit y avoir une démarche collective qui permette aux gens de confronter l'histoire et d'en tirer les leçons. Il faut renforcer la mémoire, parce qu'autrement, on risque de retomber dans les mêmes dérives.

Peu de chance de recevoir des prêts et non des dons

(PRET... suite de la page 5)

uniquement la BID (Banque Interaméricaine de Développement) qui a soi-disant annulé la dette d'Haïti alors que les autres institutions, dont le FMI (Fonds Monétaire International), continuent d'accorder des prêts insignifiants au pays et cela, a-t-il dit, en violation de l'accord voté en mars 2010.

Pour ce qui est de la BID, les 479 millions de dollars d'annulation de dette ont été perçus à travers un fonds voté par le congrès américain pour les victimes du tremblement de terre du 12 janvier.

Pour Camille Charlmers, qu'il s'agisse de dons ou de prêts, ce sont des instruments utilisés pour contrôler et orienter les politiques économiques nationales et favoriser un type de politique économique qui va dans l'intérêt des grandes puissances.

La Banque Centrale utilise divers instruments dans la mise en œuvre de la politique monétaire, dont l'objectif fondamental demeure le maintien de la stabilité des prix. Son principal instrument de gestion monétaire est depuis 1996 la vente aux banques de la place des bons qu'elle émet. Elle a également recours à des interventions directes sur le marché des changes pour acheter ou vendre des devises, selon l'objectif de court terme poursuivi. Quand les circonstances l'exigent, la BRH peut également recourir à des variations dans le taux de réserves obligatoires.

Pour une meilleure coordination des politiques monétaires et fiscales, la BRH mène des négociations avec le Ministère de l'Économie et des Finances en ce qui a trait au niveau et aux conditions de financement du déficit budgétaire. Ces ententes se matérialisent, en général, par des accords, appelés « Cash Management », signés entre le Gouverneur de la BRH et le Ministre de l'Économie et des Finances.

Au plan de la réglementation et de la supervision bancaires, la BRH, conformément aux articles 29 à 32 de sa loi organique et à l'article 43 du décret du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques, a le pouvoir d'inspecter celles-ci et de les soumettre à un régime de normes prudentielles.

La Banque Centrale s'assure ainsi que les institutions financières respectent des normes minimales relatives à leur capital, à la concentration des risques de crédit, à la qualité de leur actif, à leur position de change et à leur mode de gestion. La BRH procède également à l'inspection régulière des banques tant sur place, en y dépêchant des mission d'inspecteurs, que sur pièce, en exigeant la communication d'informations financières aux fréquences qu'elle juge appropriées.

En sa qualité de banquier de l'État (article 37 de la loi organique), la BRH tient le compte courant de toutes les institutions et collectivités publiques. Elle se charge de la collecte des recettes de l'État et encaisse directement pour le compte de celui-ci les taxes internes et les droits de douane. Elle fait aussi fonction de gardienne des titres appartenant à ces entités publiques (article 38).

La Banque Centrale s'assure ainsi que les institutions financières respectent des normes minimales relatives à leur capital, à la concentration des risques de crédit, à la qualité de leur actif, à leur position de change et à leur mode de gestion. La BRH procède également à l'inspection régulière des banques tant sur place, en y dépêchant des mission d'inspecteurs, que sur pièce, en exigeant la communication d'informations financières aux fréquences qu'elle juge appropriées.

En sa qualité de banquier de l'État (article 37 de la loi organique), la BRH tient le compte courant de toutes les institutions et collectivités publiques. Elle se charge de la collecte des recettes de l'État et encaisse directement pour le compte de celui-ci les taxes internes et les droits de douane. Elle fait aussi fonction de gardienne des titres appartenant à ces entités publiques (article 38).

La BRH s'est orientée vers une organisation interne destinée à faciliter la mise en œuvre de sa stratégie de modernisation. Il en découle plusieurs projets de restructuration, lesquels contribuent non seulement à moderniser le cadre de régulation et de supervision du secteur financier, mais encore à améliorer globalement et de manière continue l'efficacité organisationnelle par des programmes de gestion visant à :

- simplifier le processus administratif;
- assurer une meilleure intégration des nouvelles technologies de conduite des opérations et de traitement de l'information;
- promouvoir l'amélioration et l'utilisation optimale des ressources humaines grâce, notamment, à des programmes de formation et de recyclage tant sur place qu'à l'étranger;
- améliorer l'environnement physique de travail par le réaménagement des locaux et la construction de nouveaux bâtiments

La structure actuelle de la BRH comporte 38 services répartis entre 10 directions, 5 unités spécialisées.



La cinquième édition du FAG

Cette année, j'ai fêté l'agriculture dans ce que nous avons pris l'habitude d'appeler la région goâvienne pour participer à la cinquième édition du Forum Agricole Goâvien (FAG). Cela devient une tradition de célébrer le premier mai dans la région. Même l'année dernière, où le FAG ne s'était pas réuni, j'y étais pour cette cérémonie à la mémoire des paysans victimes du tremblement de terre organisée, à Vallue, par le Groupe de Réflexion entre Acteurs du Monde Rural Haïtien (voir HEM, Vol. 24, No. 15, du 05 au

Mais ce n'est pas tout. Dans mes allées et venues dans la région, l'objet de mes visites n'était pas seulement la partie basse où on trouve les systèmes d'irrigation ; je suis allé aussi souvent dans la partie haute, la montagne, où l'Association des Paysans de Vallue (APV), depuis près de vingt-cinq ans, mène une action de formation et d'organisation des paysans de la montagne. Et cela faisait longtemps que je me disais qu'il fallait trouver une sorte de coordination de ces deux mouvements.

Je crois que le premier pas a été



Le forum du Premier mai dans les hauteurs de Vallue (Grand Goâve, Département de l'Ouest)

11 mai 2010).

Mais d'abord, qu'est-ce que c'est que le FAG ? J'y ai déjà consacré un article (voir *Sortir de l'informel*, in : HEM, Vol. 23, # 27 du 29/07 au 04/08/09) à l'occasion de la quatrième édition. Disons rapidement que le FAG est un espace de réflexion et d'échange qui réunit des représentants des associations d'irrigants de cette zone goâvienne et des personnalités invitées à faire une présentation sur un thème choisi par les organisateurs. Il est une émanation de la SOPEA (Société des Petits Exploitants Agricoles), elle-même résultat du travail d'animation du Programme de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués (PPI).

L'année dernière, tremblement de terre oblige, le forum n'avait pas pu se tenir, et

fait. Abner Septembre, le grand animateur de l'APV, était présent dimanche, au siège de l'Institut Chrétien de la Vie Rurale (ICVR), à Violet, où se tenait le forum. Il a fait une présentation de l'APV et a lancé une invitation pour le IIIème Congrès de la Montagne qui se tiendra du 4 au 6 mai, sur le thème *Agriculture de montagne et gestion des risques : enjeux, contraintes et opportunités* ?

Pour moi, la conjonction de ces deux mouvements devrait déboucher sur une relance de la vie économique et sociale de la région, faisant de Petit Goâve un de ces pôles de croissance dont on parle tellement depuis le tremblement de terre. Le potentiel économique est là, avec agriculture de plaine et agriculture de montagne, mais avec aussi un potentiel



Un aperçu des installations de l'APV – Association des paysans de Vallue (photos B.E.)

cette année le tremblement de terre a dominé la rencontre dans la mesure où la reconstruction-refondation a été un des thèmes dominants. Nous avons eu droit à une analyse très critique de la CIRH ; et la FONHDILAC, par le truchement de ses deux présidents successifs a exposé son **DOCUMENT D'ORIENTATION POUR LA REFOUNDATION DE L'ETAT D'HAÏTI SELON UNE VISION HAITIENNE**.

Cela tombait d'autant mieux que la politique de décentralisation-déconcentration est au centre des préoccupations des auteurs et promoteurs de ce document et que la zone goâvienne semble être un terrain idéal pour la mise en œuvre de cette politique. On peut, en effet, décider et régler cette politique au niveau des plus hautes instances décisionnelles de l'état, mais sa mise en œuvre nécessite la participation active des populations concernées. Dans la région goâvienne, on a eu une série d'interventions visant le relèvement de la production agricole, mais on a eu également ce travail de formation qui a abouti à la formation des associations d'irrigants, le la SOPEA, et du FAG.

touristique, aussi bien pour le tourisme de plage – n'oublions pas Bananye Leta – que pour le tourisme de montagne – l'APV a en effet identifié plusieurs sites d'un grand intérêt – et le tourisme « historique » – il ne faut en effet pas oublier l'importance de Petit Goâve durant la période coloniale, aussi bien pour l'administration de la colonie qui a pensé en faire la capitale de la colonie, que comme lieu de ralliement des pirates de l'époque.

Autrement dit, les conditions objectives de la relance sont présentes, il suffit de les exploiter intelligemment. Pour les conditions subjectives, les efforts du FAG et de l'APV devraient contribuer à les développer, mais il faut les encourager. C'est à quoi s'attelle la FONHDILAC, mais c'est aussi ce que je voyais comme mission pour le Groupe de Réflexion entre Acteurs du Monde Rural Haïtien mentionné plus haut. Ce dernier, après un départ enthousiaste après le tremblement de terre, semble un peu essoufflé ; il faudrait lui donner un peu d'oxygène.

Bernard Ethéart



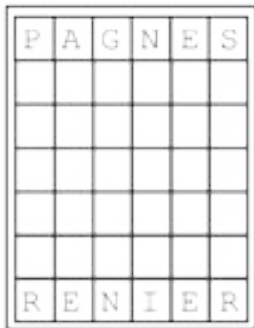
**W mèt bwè san kè sote –
li bon pou sante w!**

Dlo potab Konte Miami-Dade
la satisfè oswa menm depase
tout estanda federal, eta ak
lokal yo, kidonk, w mèt bwè
san kè sote.

Enskri nan miamidade.gov pou w gen aksè dirèk
a nouvl ak enfòmasyon.



LES JEUX DE BERNARD



Allez de **PAGNES** à **RENIER**, en utilisant des mots du vocabulaire français, et ne changeant qu'une lettre par ligne.

Mots Croisés

Solutions de la semaine passée:



Solutions de la semaine passée

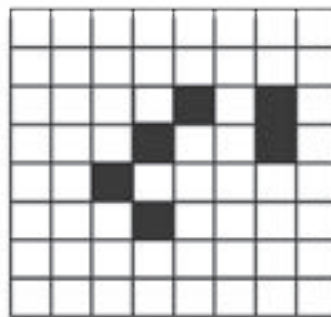


HORIZONTAL

- Découragé - 2. Ville de la Rome antique, située ou se trouve aujourd'hui une capitale d'Europe - 3. Lutte japonaise - 4. Classification des huiles pour moteurs - Chrome - 5. Do - Araignées de mer - 6. Capitale Sud-Américaine - Dingo - 7. Mûe par le vent - 8. Accumules.

VERTICAL

- Réconfortée - 2. Formule - 3. Saur - Affluent du Danube - 4. Site des Jeux olympiques d'été de 2016 - Intelligence artificielle - 5. Préposition - Drogués - 6. Relatifs au vol - 7. Pronom - Mère de la Vierge Marie - 8. Dictées.



SCRABBLE

Arrangez les sept lettres ci-dessous pour former un mot français

R U
S F I
E R



Solutions de la semaine passée

S U P R E M E

Edith de Wessex - Mathilde d'Écosse - Eleonore de Castille - Philippa - Catherine de Valois - Anne Neville - Anne de Bohême - Anne de Grande Bretagne - Caroline d'Ansbach - Margaret Beaufort - Elisabeth d'York - Anne de Clèves - Marie Ire - Marie Ire d'Angleterre - Marie Ire d'Écosse - Anne de Danemark - Marie Henriette Stuart - Marie II d'Angleterre

Visitez Haïti en Marche sur Internet au www.haitienmarche.com

GRILLE DE PROGRAMME



5h00 - 6h30	Bon Réveil en musique
6h30-7h00	Au Pipirit chantant journal créole avec Johnson Derosin et Robenson Eugène
7h00-9h00	Mélodie Matin avec Marcus Informations, Interview, Anecdotes, Humour, Analyses Nos Chroniques : L'Editorial de Marcus Au Quotidien avec Elsie La Chronique Littéraire avec Dominique Batrville Les Sports avec Azor Frenel Les Invités du Jour Mélodie Matin chaque samedi est animé par Féquière Raphaël
10h-Midi	Le disque de l'Auditeur animation James Prédvil
12:00- 12h30	Le Midi informations avec Anise Pierre-Louis et Muselène Carilus
12h30-2h00	Lady Blues avec Elsie Jazz, Blues, Swing, Ragtime
2h00- 3h00	C'est si Bon en chansons... Emission de chansons francaises
3h-5h pm	Le Bon Vieux Temps Retro-Compas avec Doc Daniel et Captain Bill
5h00	Le Journal de 5 heures avec Vilette Hertelou et Milka Jean Baptiste Desir
5h 30 pm	Mélodie & Company <i>Développement durable</i> Mardi avec Bernard Etheart
7h-8h30	Amory Sabor con Luciani
8h30- 9h00	Soir Informations
9h00 - 10h30	Notre Grand Concert Lun. & Mer. : L'heure classique Jeu. & Dim. : Jazz at Ten Judy Carmichael reçoit ses invités
9h00 et au delà	Cavaliers, prenez vos dames (Samedi) 50 ans de succès populaires haïtiens

*Mélodie
c'est plus fort en Musique !*

74 bis Rue Capois, Port-au-Prince, Haïti
Tél: (509) 2221-8596 / 2221-8567 / 2221-8568 / 2221-0204 • Fax: (509) 2221-1323
E-mail: melodiefm@hotmail.com / URL: www.haitienmarche.com
Library of congres # ISSN 1064-3896
www.radiomelodiehaiti.com

En Bref...

(... suite de la page 2)

60 ans de parcours du Septentrional
En tournée aux Etats-Unis l'orchestre prépare un nouvel album
P-au-P, 29 avril 2011 [AlterPresse] --- Le célèbre ensemble musical haïtien, l'Orchestre Septentrional, poursuit actuellement une tournée aux Etats-Unis, marquée par la projection d'un documentaire qui retrace son histoire sous le titre de « When the drum is beating » (quand le tambour résonne).
La première de ce film a eu lieu le 25 avril écoulé à New York, dans le cadre du Tribeca Film Festival, créé en 2002 par l'acteur Robert de Niro. Ce festival se déroule du 20 avril au 1^{er} mai.
« When the drum is beating » est un documentaire réalisé par Whitney Dow en collaboration avec la journaliste américaine Jane Regan et le photojournaliste haïtien Daniel Morel.
Le film fait un aller-retour entre le parcours du Septentrional, qui a 63 ans, et l'histoire d'Haïti. Il entremêle passé et présent et offre une image du groupe à travers les principaux événements qui ont marqué l'existence de la nation haïtienne.
Le documentaire sera aussi présenté en compétition au festival « Hot Docs » au Canada. En attendant, Septen prépare son prochain album avec 13 titres et qui devrait être sur le marché en juin.

Les présidents des Chambres de Commerce appellent à des mesures efficaces pour favoriser le développement des régions
Cayes/Gonaïves, le 27 avril 2011- (AHP) – Les présidents des chambres de commerce haïtiennes, notamment celles des Gonaïves et des Cayes, appellent le prochain gouvernement à prendre des mesures en vue de créer des conditions favorables au développement des différentes régions du pays.
Le président de la chambre de commerce du Sud, Pierre Henry Dennery, a exprimé le souhait que des investissements soient consentis dans les secteurs porteurs, notamment l'agriculture, l'agro-industrie, l'éducation, la formation professionnelle et les travaux d'infrastructure.
Si dans le Sud, on pouvait avoir un aéroport international, avec des services d'immigration et de douanes, si on investissait dans des travaux d'aménagement au niveau des 140 kilomètres de plage qu'il y a dans le Sud, cela favoriserait le développement de cette région, notamment à travers le tourisme, a souligné M. Dennery.
Le Sud est devenu l'une des plus grandes destinations touristiques de la région avec différents centres d'attraction dont la Grotte Kounoubwa et le Saut-Mathurine à Camp-Perrin, les plages de Port-Salut et de Saint-Jean du Sud, la Grotte Marie-Jeanne à Port-à-Piment, sans oublier les grandes possibilités touristiques de Saint-Louis du Sud.
Pour sa part, le président de la chambre de commerce de l'Artibonite, Nahoum Dorvil, a fait remarquer que les lois régissant l'exercice de la profession de commerçant ne sont pas appliquées dans le pays. Il estime que c'est à dessein que cette situation continue de prévaloir.
Il a cité par exemple la non-application de la loi faisant exigence à toute personne qui veut s'adonner à des activités commerciales de s'inscrire dans une chambre de commerce. Les gouvernements n'ont pris aucune mesure pour faire appliquer cette loi par crainte d'avoir face à eux, un secteur privé solide et fort, affirme M. Dorvil.

Papda/Un forum sur le financement de la reconstruction
P-au-P, 27 avril 2011 [AlterPresse] --- La Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA) a inauguré le mercredi 27 avril à Port-au-Prince un forum de deux jours sur le thème « Quels financements pour quelle reconstruction ? ».
Des universitaires haïtiens comme l'économiste Gérald Chéry et le sociologue Jean Reynold Elie, l'économiste argentin Jorge Martin, ainsi que des organisations nationales et internationales prendront part aux discussions à travers des ateliers et des sessions en plénière.
Au cœur des débats, figurent entre autres le bilan de l'aide internationale fournie au pays durant les 30 dernières années, la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti(CIRH), les ONGs, la crise du capitalisme et les enjeux de la reconstruction. Selon le directeur exécutif de la PAPDA, Camille Chalmers, le forum cherche notamment à « poser des questions par rapport au processus appelé abusivement reconstruction et qui n'est pas de la reconstruction ».
Suite au séisme destructeur du 12 janvier 2010, un plan de reconstruction a été adopté

Oussama ben Laden tué dans un raid nocturne près d'Islamabad

Oussama ben Laden se cachait dans une luxueuse résidence proche d'une académie militaire pakistanaise, à moins de deux heures de route d'Islamabad, lorsqu'il a été tué dans la nuit de dimanche à lundi dans une opération menée par la CIA.

L'assaut a été lancé par une petite équipe hélicoptère de commandos américains, ont déclaré des responsables américains. Après 40 minutes de combats, Ben Laden, trois hommes adultes, dont l'un de ses fils, et une femme utilisée comme bouclier humain par un homme, étaient morts.

Un responsable américain a déclaré que les autorités pakistanaises avaient été informées a posteriori des détails de l'opération.

Abbottabad est une ville de villégiature estivale nichée dans une vallée entourée de collines verdoyantes, près du Cachemire pakistanais. Elle abrite une population plutôt aisée. De nombreux militaires pakistanais en activité aussi bien qu'à la retraite y sont installés.

Des extrémistes islamistes, notamment ceux luttant dans la partie indienne du Cachemire, avaient auparavant des camps d'entraînement dans les environs.

Les Etats-Unis y ont soupçonné la présence d'Oussama ben Laden grâce à plus de quatre ans de surveillance de l'un de ses plus fidèles messagers, identifié par des hommes capturés à la suite des attentats du 11-Septembre.

"Des détenus ont identifié cet homme comme étant l'un des coursiers d'Al Qaïda dans lesquels Ben Laden avait le plus confiance. Ils ont indiqué qu'il était probable qu'il vive en compagnie ou sous la protection de Ben Laden", a dit un responsable de l'administration américaine aux journalistes.

UN COMPLEXE UNIQUE

Les Américains ont découvert en août 2010 que ce messager vivait avec son frère et leurs familles respectives dans un bâtiment de trois étages inhabituellement luxueux et protégé comme une forteresse.

"Quand on a vu la propriété où vivaient les frères, nous n'en revenions pas: un complexe extraordinairement unique", a dit un responsable américain.

Les deux frères sont, outre Ben Laden et l'un de ses fils, les deux hommes tués dans l'assaut américain.

"La conclusion que nous avons tirée des éléments collectés et de notre analyse, c'est que nous étions assez certains que le complexe abritait une cible terroriste de haute valeur. Les experts qui ont travaillé sur cette question pendant des années ont estimé qu'il y avait une forte probabilité que le terroriste qui se cachait là était Oussama ben Laden", a dit un autre responsable.

Le bâtiment, huit fois plus étendu que les demeures voisines, a été construit en 2005. Cette propriété est protégée par des murs d'enceinte hauts de quatre à cinq mètres et surmontés de fils barbelés. A l'intérieur, d'autres murs séparent les différentes parties du site.

L'accès est contrôlé par deux portails de sécurité et les habitants brûlaient leurs déchets sur place plutôt que de les laisser au ramassage comme le font leurs voisins. Quelques fenêtres donnent sur l'extérieur et une terrasse est protégée par un mur de deux mètres.

Un journaliste de Reuters présent lundi dans la ville a

précisé que la résidence de ben Laden était la quatrième sur une rangée d'une douzaine de propriétés. Une antenne de télévision par satellite est installée sur le toit, dépassant du haut mur d'enceinte. Dans un champ voisin, on notait la présence d'un hélicoptère recouvert d'une bâche.

"Il faut relever que cette propriété est d'une valeur estimée à environ un million de dollars mais qu'elle ne dispose d'aucune liaison téléphonique ni de connexion internet", a dit un responsable américain. "Les frères ne disposaient d'aucune source explicable de revenu."

CACHES DANS DES ZONES URBAINES

Les experts américains ont ensuite réalisé qu'une troisième famille vivait sur cette propriété. La composition de cette famille et l'âge de ses membres correspondaient aux proches, dont la plus jeune femme de Ben Laden, qui étaient censés vivre, selon les Etats-Unis, aux côtés du chef d'Al Qaïda.

"Tout ce que nous observions - le dispositif de sécurité extrêmement élaboré, le passé des frères et leur comportement, la localisation de la propriété elle-même - correspondait parfaitement à la cache que nos experts imaginaient pour Ben Laden", a dit un autre responsable américain.

"Cela ne surprend pas que Ben Laden ait été pris dans une zone urbaine", observe Sajjan Gohel, de la Fondation Asie Pacifique. "Beaucoup de dirigeants d'Al Qaïda ont été capturés dans des villes pakistanaises. Dire que les dirigeants d'Al Qaïda se cachaient dans des grottes et dans des zones tribales relevait du mythe."

Des habitants ont été le témoin du raid américain.

Mohammad Idrees, qui vit à 400 mètres environ de la maison, raconte que les habitants ont été réveillés en pleine nuit par une forte explosion. "Nous nous sommes précipités sur le toit et on a vu des flammes près de cette maison. On a aussi entendu des coups de feu. Peu après l'explosion, nous avons vu des véhicules militaires qui arrivaient sur les lieux", dit-il.

Un autre habitant, Nasir Khan, explique que des commandos ont encerclé le complexe que survolaient trois hélicoptères. "Brusquement, racontait-il, des tirs dirigés contre les hélicoptères sont partis du sol. Il y a eu des tirs intenses et ensuite j'ai vu l'un des hélicoptères s'écraser."

A des milliers de kilomètres de là, dans une salle de conférence du siège de la CIA, à Langley, en Virginie, Leon Panetta, le directeur de l'Agence centrale de renseignement, et des responsables des services de renseignement ont suivi en direct l'intervention des commandos américains.

"Lorsqu'il a été dit que l'opération était un succès, les responsables de la CIA présents dans la salle de conférence se sont mis à applaudir plutôt bruyamment", a rapporté un responsable américain.



Oussama ben Laden

Ben Laden, l'insaisissable instigateur du 11-Septembre

Défiant la puissance de l'Amérique "infidèle", Oussama ben Laden a organisé les attentats les plus meurtriers de l'histoire avant de passer des années à railler Washington qui ne parvenait pas à le capturer.

L'instigateur des opérations suicide du 11 septembre 2001 était devenu un objet d'obsession pour l'ex-président George W. Bush, qui avait juré de le prendre mort ou vif et dont les deux mandats ont été dominés par une "guerre contre le terrorisme" axée sur son réseau islamiste, Al Qaïda.

Il s'était également posé en adversaire de Barack Obama, rejetant la branche d'olivier tendue aux musulmans par le nouveau président américain dans son discours du Caire en

2009.

On l'a dit terré dans des grottes afghanes, sans plus de contrôle sur son mouvement, mais Ben Laden en est resté la figure de proue alors qu'il se ramifiait de l'Irak à l'Afrique du Nord, pilotait ou inspirait des attaques de Bali à Londres.

Avec sa longue barbe grise et son air mélancolique, il était devenu l'un des personnages les plus notoires de la planète. Son visage émacié surgissait périodiquement des vidéos de propagande d'Al Qaïda tandis que les Etats-Unis promettaient 25 puis 50 millions de dollars de récompense pour la capture de cet homme secret à qui d'autres trouvaient du charisme.

Dimanche, l'ennemi public numéro un des Etats-Unis

a été tué dans une opération conduite au Pakistan par les forces spéciales américaines, ce qui met fin à une chasse à l'homme sans équivalent.

Des milliers de soldats américains auront participé à cette traque dans les monts et déserts d'Afghanistan, ainsi que des dizaines de milliers de soldats pakistanais dans les zones tribales frontalières.

Exécré comme un terroriste incarnant les crimes de masse et le mal absolu ou traité en icône de musulmans dressés contre l'humiliation, Ben Laden a changé le cours de l'histoire.

Observations de la Mission OEA/CARICOM...

(OEA/CARICOM... suite de la page 11)

avec des irrégularités constatées dans la LEP. Le BCEN a considéré les preuves fournies comme étant suffisantes, alors qu'après vérification la Mission a pu constater qu'elles étaient incohérentes par rapport aux demandes du plaignant. De plus, le BCEN considère que le PV exclu, présenté comme preuve par la partie plaignante puisqu'il ne montre aucune irrégularité évidente, est une preuve suffisante pour étayer la demande de comptabilisation des PV mis à l'écart dans la circonscription de Grand Goâve et ceci, sans avoir vérifié les documents d'appui tels que la LEP.

Recommandation : Etant donné que les preuves présentées sont incohérentes par rapport à la demande du candidat, qu'aucune preuve valable n'a été fournie pour étayer ses demandes et qu'aucune vérification n'a été menée au CTV par le BCEN pour motiver sa décision de proclamer Jean Marcel LUMERANT député élu, la Mission recommande de maintenir l'ordre des candidats tel que publié dans les résultats préliminaires.

16. Tiburon (Sud) : Jean-Philippe BELISAIRE / Louinor SAINTIMA Le BCEN annule la décision du BCED du Sud et proclame Jean-Philippe BELISAIRE député élu.

Evaluation de la décision :

- La partie demanderesse, Jean-Philippe BELISAIRE, sollicite la comptabilisation des PV mis à l'écart par le CTV « sans raison légale ». Le recourant n'a apporté aucune preuve valable pour démontrer que les PV qu'il a demandé de comptabiliser avaient été mis à l'écart de façon irrégulière. La contre-vérification réalisée par la MOEC des PV identifiés par le recourant ont été mis à l'écart par le CTV pour des motifs relatifs à la LEP. Le BCEN a indiqué qu'il y avait lieu de faire droit à cette demande puisqu'il n'aurait constaté aucune irrégularité pouvant motiver la mise à l'écart des PV de la part du CTV. Pourtant, le BCEN n'a fait aucune contre-vérification pour

déterminer la validité ou la non validité de ces PV.

Recommandation : Etant donné que le BCEN n'a fait aucune vérification pouvant justifier la comptabilisation de PV mis à l'écart par le CTV et en absence de preuves pouvant étayer les allégations du plaignant, la Mission recommande de maintenir le classement des résultats préliminaires.

17. Jacmel (Sud-Est) : Patrick DOMOND/ Roberto THIBAUD. Le BCEN infirme la décision du BCED du Sud-Est et proclame Patrick DOMOND député élu.

Evaluation de la décision :

- La partie demanderesse, Patrick DOMOND, a déclaré que « le CTV en voulant trop bien faire a écarté huit » de ses PV, « lesquels l'ont empêché d'être déclaré vainqueur ». La partie plaignante a sollicité le BCEN de comptabiliser sept (sic) PV dont les numéros ont été donnés. Aucune preuve n'a été avancée par le recourant pour démontrer que les PV étaient valides. La Mission a constaté que les PV ont été mis à l'écart à juste titre pour motifs relatifs à la LEP.

- Sans faire de vérification au CTV de la validité des PV à comptabiliser, le BCEN a accueilli « l'action exercée par le recourant » et a « fait droit à sa demande », ce qui a changé le classement préliminaire. **Recommandation :** Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, et en l'absence de la vérification au CTV pouvant justifier la comptabilisation des PV en question par le BCEN ayant conduit à la proclamation de Patrick DOMOND député élu, la Mission recommande de maintenir le classement des résultats préliminaires.

18. Centre (Sénat) : Simon DIEUSEUL DESRAS / François BAZELAIS / Francisco DELACRUZ. Le BCEN infirme les décisions du BCED du Centre et annule tous les procès-verbaux de Boucan Carré, Lascahobas, Belladère, Mirebalais, Maissade et Hinche et proclame Simon DIEUSEUL DESRAS sénateur élu en première position, et

François BAZELAIS sénateur élu en deuxième position pour le Département du Centre.

Evaluation de la décision :

- Le BCED du Centre a renvoyé la cause par devant le BCEN. Le BCEN a ordonné la jonction des deux affaires. Les parties demanderesses, Simon DIEUSEUL DESRAS et François BAZELAIS, sollicitent l'annulation des PV correspondant aux circonscriptions suivantes : Boucan-Carre, Lascahobas, Belladère, Mirebalais, Maissade et Hinche, c'est-à-dire six des dix circonscriptions du Département du Centre. Aucune vérification au CTV des PV en question n'a été entreprise par le BCEN pour déterminer le bienfondé des demandes des candidats contestataires, malgré l'ampleur des annulations demandées contre le candidat contesté. De plus, la Mission a constaté que des efforts ont été réalisés par le CTV en vue de mettre à l'écart les PV irréguliers. De fait, plus de 15% des PV pour sénateur du Département du Centre ont été mis à l'écart. La plupart de ces PV ont été écartés pour des raisons relatives à la LEP. Les parties plaignantes n'ont fourni aucune preuve des irrégularités dénoncées. Les rapports de police, les procès-verbaux de juges de paix et d'agents électoraux, dont ont fait état les recourants pour étayer leurs accusations de fraudes massives pour justifier l'annulation des PV en question en appliquant l'article 182 de la Loi électorale, ne figurent pas dans les dossiers examinés.

Recommandation : Etant donné l'absence de preuves et d'éléments factuels parmi les pièces dans les dossiers pour déterminer le bienfondé des allégations de fraudes massives faites par les contestataires contre le candidat contesté ; étant donné l'absence de vérification au CTV par le BCEN qui aurait pu se prévaloir de l'article 190 de la Loi électorale pour déterminer le bienfondé des annulations demandées, malgré leur ampleur, la MOEC considère qu'il n'y a pas lieu de modifier le classement des candidats tel que publié dans les résultats préliminaires.

MONARCH QUEEN

MEN YON
GWO BATO K
AP POTE TOUT
MACHANDIZ
OU TOUPATOU



KI VWAYAJE CHAK
15 JOU POU BWOTE
MACHANDIZ OU DIREK
AN AYITI SOU WAF ST
MARC, GONAIVES &
CAPE HAITI
LI BWOTE KONNTENE, BWAT
PEPE, KAMYON MACHIN EK-
SETERA

CAPE HAITIEN
HAITI

GONAIVES
HAITI

ST MARC
HAITI

MIRAGOANE
HAITI

Rele (561) 845-7590 or (561) 845-8330

Fax (561) 845-7592 or (561) 842-9398

Toll free 1-877-845-8330 or 1-877-845-7590

Se Sel koneksyon gwo bato ou genyen nan Palm Beach la

Direction: I-95 to Exit No. 74 (45th Street) East to Congress Ave, to North on Congress Ave to Martin Luther King Jr Blvd go East on MLK Blvd (making right hand turn) this Rd takes you straight to the Port of Palm Bch

As soon as you go over Old Dixie Hwy , before Guard Shack Make 1st Left hand turn you will see our Sign

Under New Management

Nou gen you nouvo Bato MV MONARCH EXPRESS

En Bref...

(... suite de la page 14)

par la communauté internationale et la CIRH créée pour assurer sa mise en œuvre. Cette commission est constituée d'Haïtiens et d'étrangers, mais est souvent assimilée à un substitut du pouvoir exécutif.

« Il y a eu transfert de mandat du pouvoir vers la CIRH », juge Chalmers, ajoutant que « globalement c'est une mauvaise route que nous avons empruntée », puisque le plan de reconstruction « reprend les mêmes options néolibérales de toujours ».

Le forum entre dans le cadre d'une série d'activités lancée depuis début 2011 par la PAPDA en collaboration avec diverses organisations. Ces activités visent dans l'ensemble à questionner les perspectives de la reconstruction et s'interroger sur les acteurs et leurs intérêts pour voir comment le peuple haïtien peut s'imposer comme véritable acteur, explique Camille Chalmers.

Du 19 au 21 mai prochains, un autre forum est programmé autour cette fois-ci du droit au logement. En attendant, la PAPDA espère que le forum sur la reconstruction aboutira à l'adoption de propositions alternatives concrètes aux mécanismes de reconstruction en cours, signale Chalmers.



Haïti en Marche

Port-au-Prince

100 Avenue Lamartinière (Bois Verna)
Tel.: 2454-0126, 3452-0428

Miami

173 NW 94th Street, Miami, Florida 33150
Tel. 305 754-0705 / 754-7543
Fax 305 756-0979

New York (914 358-7559)
Boston (508 941-6897)
Montréal (514 337-1286)

email : melodiefm@gmail.com

haiti-en-marche@hughes.net

URL : www.haitienmarche.com

Library of Congress # ISSN 1064 - 3896

Printed by Southeast Offset :

(305) 623-7788

BAY LANMOU KÒM KADO

VOYE JISKA \$500

POU \$11.99

OSWA MWENS AN AYITI

FRÈ TRANSFÈ*

Visit www.loveinanylanguage.com!

WESTERN UNION

money transfer | money order | payments | prepaid

Ane sa pou fèt demè, ou ka voye lanmou an Ayiti ak Western Union. Voye lajan Kach se pi bèl kado ou ka bay paske tout moun renmen li. Anplis, si w bay nimero selilè w nap voye yon teks mesaj lè yo resevwa lajan an.†

*IN ADDITION TO THE TRANSFER FEE, WESTERN UNION ALSO MAKES MONEY WHEN IT CHANGES YOUR DOLLARS INTO FOREIGN CURRENCY.
†Standard message and data rates may apply. Fees applicable on money transfers sent from participating Agent locations. Rates subject to change without notice.
©2011 Western Union Holdings, Inc. All Rights Reserved.